



Sortie nature scolaire à Bizanet

OBJECTIF 3.2

Prolonger l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire



L'éducation à l'environnement et au développement durable doit permettre de faire évoluer les comportements en matière de responsabilité individuelle et collective, de citoyenneté, de relation à l'environnement, par l'adoption de gestes simples et la prise de conscience de la richesse et la fragilité de ce qui nous entoure. Cette ambition s'adresse non seulement aux jeunes publics mais aussi aux habitants, et nombreux visiteurs qui séjournent parmi nous, notamment l'été.

Notre territoire accueille en effet tous les ans près de 200 000 touristes, ce qui constitue une formidable opportunité pour diffuser un certain nombre de messages et attirer l'attention du plus grand nombre sur l'importance de nos comportements, habitudes et gestes quotidiens. Notre action en la matière est d'ores et déjà réputée comme exemplaire, notamment avec l'organisation d'un réseau de prestataires spécialisés (Réseau « Nature & Patrimoine ») qui s'implique toute l'année dans le cadre scolaire comme dans différentes manifestations et actions de sensibilisation destinées au grand public.

La sensibilisation des jeunes publics à la préservation de l'environnement et au développement durable est en effet déterminante pour l'avenir. Elle contribue pour les générations futures à tisser des liens solidaires avec l'ensemble du vivant planétaire, mais aussi à prendre part et à donner du sens à la vie collective. Elle conditionne la pérennité des efforts entrepris aujourd'hui pour préserver la qualité de notre territoire.

Conscients de cet enjeu, nous avons engagé depuis une dizaine d'années une politique ambitieuse avec la majeure partie des établissements scolaires de l'enseignement primaire présents sur le territoire.

Nous devons prolonger ces efforts, en appuyant ces établissements dans leurs démarches de développement durable, en portant notre action au-delà du cadre strictement scolaire, en élargissant notre action aux établissements du secondaire (collèges et lycées), en diversifiant notre outillage pédagogique, ... L'expérience acquise en milieu scolaire doit être élargie à de nouveaux publics (acteurs économiques, décideurs locaux, personnel des collectivités locales, ...) en adaptant nos outils à la diversité des besoins et en expérimentant de nouvelles pratiques d'animation ludique et attractive.



(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 30)

- **Mesure 3.2.1** Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements
- **Mesure 3.2.2** Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement

ETAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 3.2.1

PROPOSER AU PUBLIC UN PROJET ÉCO-CITOYEN D'ENVERGURE ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

S'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement	Renforcement du RAP comme outil au service des communes, des élus, des scolaires, des habitants.	●
	Poursuite du volet « animation » de l'Espace info énergie, en s'appuyant sur le réseau pour une sensibilisation du public (éco-gestes).	●
	Qualifications et acquisitions de nouveaux savoir-faire au sein du réseau pour répondre à la demande.	●
	Élaboration d'un Schéma Territorial d'Éducation à l'Environnement: aménagement d'un lieu (maison du RAP).	●
	Confortation des prestations du réseau par la mise en œuvre d'outils de mise en marché.	●
Constituer une dynamique de partage et de rencontres autour de l'Éducation à l'environnement	Offre éducative et de formation adaptée pour les partenaires socio-économiques.	●
	Faciliter l'accès aux ressources documentaires par un échange avec les réseaux régionaux ou départementaux.	●
	Formations thématiques adaptées aux différents publics et échanges des connaissances.	●
	Conception d'outils pédagogiques et de sensibilisation innovants autour d'événementiels.	●
Soutenir et relayer les initiatives des partenaires et s'inscrire dans une démarche à l'échelle du littoral	Participation aux événementiels des partenaires.	●
	Mise en place dans les communes du littoral d'actions d'éducation et de sensibilisation (Pavillon Bleu...).	●
	Programme à l'échelle du littoral visant le public estival.	●
	Appui et sensibilisation des gestionnaires d'espaces naturels pour la construction d'outils de sensibilisation du public.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC
ET DE SES PARTENAIRES
(2010 - 2022)

S'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement pour développer les initiatives éducatives

- Coordination, par le Parc, de son réseau d'animateurs, qui regroupe une vingtaine d'éducateurs à l'environnement et permet de déployer des initiatives d'animation et de sensibilisation autour d'événementiels et de manifestations intégrant l'éducation à l'environnement et au changement climatique (Défi familles, « La Mer monte...»). Des rencontres sont organisées tous les ans pour favoriser la mise en œuvre de projets communs.
- Convention de partenariat en 2016 avec le Campus Terre et Nature de l'enseignement

et de la formation professionnelle agricole de Carcassonne et Narbonne, pour la conduite conjointe d'actions pédagogiques dans le domaine environnemental sur le territoire du Parc.

- Déploiement d'un programme annuel d'animations, de 2010 à 2020, dans le cadre de l'Espace Info Énergie, avec une multitude de partenaires privés et publics, pour la déclinaison des animations (scolaires, grand public) et des séquences de formation et d'accompagnement de structures relais (association EEDD, Pimm's...).

Constituer une dynamique de partage et de rencontres autour de l'éducation à l'environnement

- Invention et animation du programme « Éco-habitons le Parc »: de 2013 à 2018, un programme de sensibilisation aux éco-gestes domestiques, à la réduction des consommations en eau et en énergie et à la suppression du recours aux pesticides. Il a donné lieu à la réalisation d'outils: page Facebook et site web (réintégré en 2018 dans la rubrique Éco-habitons du site du Parc), fiches pratiques, ainsi qu'à l'animation d'ateliers collectifs de formation des usagers (associations, collège, journée mondiale de l'environnement, fête de la nature, fête de quartiers...).
- Lancement et mise en œuvre du Défi Familles Économies entre 2013 et 2018: accompagnement de 150 familles témoins, dont le retour d'expérience a fait l'objet

d'une plaquette diffusée depuis 2020 sur le territoire du Parc et au-delà (cf. 2.1.2 et 2.4.2).

- Développement du programme « Découvrons ENSEMBLE les espaces naturels de l'Aude » dès 2012 à destination d'un public familial. Ce dispositif, coordonné par Gée Aude et le Parc, propose une découverte des espaces naturels en compagnie des animateurs éducateurs à la nature. Une offre spécifique est proposée aux publics en situation de handicap, avec la mise à disposition et l'encadrement de joëlettes pour les personnes à mobilité réduite. Les animations et sorties sont programmées et annoncées dans le cadre des Rendez-vous du Parc, d'avril à novembre.

- **Animation et coordination**, depuis 2016, de cinq petits ateliers du Parc au sein du réseau des médiathèques du Grand Narbonne, dans le cadre de sa convention avec le Parc.
- **Mise en place, coordination et suivi de plusieurs dispositifs pédagogiques d'éducation** qui contribuent notamment à sensibiliser tous les ans un millier d'élèves à la préservation de leur patrimoine, tels :
 - l'École du Parc qui, depuis la création de celui-ci, accompagne et soutient les projets pédagogiques des établissements scolaires du territoire
 - la classe Ramsar au Grand Castérou et « Ma lagune », deux dispositifs de découverte du milieu lagunaire.
- **Sensibilisation du grand public** - plus de 38 000 personnes de 2010 à 2022 - par le réseau des animateurs et les agents du Parc, lors d'événements relatifs aux sports de nature, aux activités traditionnelles, au patrimoine culturel à la biodiversité et au développement durable (p. ex. Journées mondiales des zones humides) organisés par

- les communes, le milieu associatif et le Parc.
- **Rencontres du Plan Climat** entre 2015 et 2019 : sensibilisation de plusieurs milliers de personnes à travers une dizaine de grands rendez-vous et plus de cinquante événements dont, en point d'orgue, la conférence du paléoclimatologue Jean Jouzel en octobre 2016. La multiplicité des partenariats déployés (plus d'une centaine de partenaires) pour l'organisation des rencontres, la diversité des approches et la transversalité des actions ont créé du lien entre acteurs et largement mobilisés.
- **Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, valorisant le rôle des parcs naturels régionaux. Réunions Inter-Parcs en 2021 pour favoriser le partage d'expérience entre les parcs naturels et la Région. Financement régional de l'École du Parc (animations et outils pédagogiques) via le contrat spécifique avec la Région Occitanie.

Soutenir et relayer les initiatives des partenaires locaux et s'inscrire dans une démarche à l'échelle du littoral

- **Mise en œuvre de l'opération « En démarche Éco-responsable avec le Parc »** : une opération environnementale engagée par le Parc et ses partenaires à partir de 2018, pour laquelle le Parc s'est doté d'un guide numérique, réalisé en partenariat avec Le Grand Narbonne et l'association Éco-citoyennetés, à l'attention des organisateurs d'événements. Ce guide leur permet d'améliorer leurs pratiques et de les valoriser via l'apposition d'un logo dédié sur leurs supports de communication. Le Parc accompagne chaque année deux événements en proposant à leurs

organisateur un état des lieux personnalisé et des préconisations.

Le guide se compose de 7 fiches actions thématiques : choix du lieu, transports, achats responsables, économie d'eau et d'énergie, restauration, déchets, communication et sensibilisation. Il dispose d'un outil « état des lieux » permettant de cerner les bonnes questions et les priorités en amont de l'événement. Il fournit des conseils pratiques, des adresses utiles, des idées pour éviter le gaspillage et adopter les bons réflexes.

QUESTION ÉVALUATIVE



L'action menée en matière d'éco-citoyenneté a-t-elle permis de fidéliser et diversifier les publics touchés ?

27 structures professionnelles au sein du réseau des animateurs du Parc

12 événements par an en moyenne en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable

10 000 particuliers accompagnés via l'Espace Info Énergie et 150 foyers lors des « Défis familles »

38 021 personnes sensibilisées entre 2010 et 2022 sur des événements

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES LORS D'ÉVÉNEMENTS SOUS FORME DE STANDS, D'EXPOSITIONS ET D'ANIMATIONS (2011-2022)





La sensibilisation des publics constitue une action phare du Parc depuis sa préfiguration : l'information, la sensibilisation et l'éducation confortent la relation au territoire et développent l'éco-citoyenneté. Les initiatives du Parc, de par leur variété, ont su toucher une vaste palette de publics (enfants, adultes, habitants, visiteurs, touristes, adeptes d'activités de loisirs, publics empêchés...). Le Défi familles économes ou l'Observatoire des saisons, entre autres exemples, ont engagé nombre d'habitants dans l'adoption d'éco-gestes. L'émergence de nouveaux événements valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager reflète l'appropriation grandissante de leur terroir par les acteurs locaux.

La sensibilisation à l'éco-citoyenneté, rendue possible grâce à l'implication des animateurs du Parc, a atteint la cible grand public avec, sur la période 2010-2022, 900 participants par an aux sorties et animations nature (dont 80% de locaux) et 3500 en moyenne aux événements et manifestations en faveur des patrimoines.

Toutefois, le Parc doit poursuivre et renforcer son action pour rallier un public non acquis à ce jour, non sensibilisé aux questions de transition écologique et énergétique (publics étrangers, en situation de handicap, défavorisés...). Il doit aussi expérimenter des pratiques innovantes d'animation ludique et attractive et développer de nouveaux outils de sensibilisation, en lien notamment avec le changement climatique. Le Parc et ses partenaires doivent réfléchir à l'organisation d'événements écoresponsables pendant les ailes de saison.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- Encours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

AME 3 - OBJECTIF 3.2

MESURE 3.2.2

SENSIBILISER ET ÉDUQUER LES JEUNES AUX PATRIMOINES ET À L'ENVIRONNEMENT

Renforcer et développer les partenariats éducatifs	Développement de nouveaux partenariats pour diversifier la mission éducative vers d'autres publics.	●
	Création et organisation de Classes transplantées (vertes, bleues ou rouges) et de classes « Parc ».	●
	Projets éducatifs (CAEB, projets « École du Parc », programmes thématiques, liens avec les CDI...) avec l'EN.	●
	Mise en place avec l'Éducation nationale de formations pour les enseignants.	●
Diversifier et enrichir les démarches éducatives innovantes	Recherche des conditions pour la mise en œuvre d'un « service éducatif » au niveau du second degré au Parc.	●
	Programmes pédagogiques et outils : fiches pédagogiques sur le patrimoine, classeur ressources...	●
	Mise en œuvre de projets innovants d'éducation à l'environnement hors temps scolaire.	●
	Mise en œuvre et accompagnement des établissements scolaires dans les démarches E3D.	●

Renforcer et développer les partenariats éducatifs

- **Animation de la convention avec l'Éducation nationale**, coordination ou accompagnement d'ateliers pédagogiques pour les enseignants des circonscriptions Narbonne 1 et 2. Rappelons que le Parc dispose d'un service éducatif depuis 2009.
- **Participation, dès 2010, à la mise en place de démarches E3D** (Établissement en Démarche de Développement Durable, telles le programme Éco-École de l'Éducation nationale) auprès de huit établissements : deux écoles, quatre collèges et deux lycées.
- **Création de supports et de ressources pédagogiques** en 2016.

Diversifier et enrichir les démarches éducatives innovantes

- **Création d'une maquette des étangs du Narbonnais** visant à sensibiliser les publics, lors d'événements, manifestations, projets pédagogiques ou encore de formations, à l'importance des zones humides et à l'impact du changement climatique sur l'élévation du niveau de la mer.
- **Développement, à partir de 2019, de séjours de groupes jeune public avec Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées Catalanes et de l'Aubrac**: en 2020, une classe de la Narbonnaise a participé à un séjour dans le Parc des Pyrénées Catalanes et accueilli une classe du Parc de l'Aubrac.
- **« Implication de toutes les écoles à l'opération « Paysage en chantier »**, entre 2010 et 2019, à travers une large variété de travaux tels que le recueil de la parole des anciens sur les transformations paysagères.
- **Plusieurs opérations dans le cadre de « La Mer monte »**: « L'urbanisme enchanteur » à l'école de Narbonne-plage, projet collectif sur les maisons flottantes du futur, avec l'artiste plasticienne Hélène Dattler; travail sur l'imaginaire et les peuples de la mer à l'école de Gruissan; réalisation d'un roman graphique au lycée agricole Martin Luther King de Narbonne, avec l'auteur et illustratrice Audrey Spiry.
- À l'école élémentaire de Bizanet, dans le cadre d'une résidence de l'artiste sonore Félix Blume, **réalisation d'un conte sonore sur les sources de Bizanet et la disparition des grenouilles**, après recueil d'informations par les enfants auprès des acteurs locaux.
- En lien avec une résidence artistique du collectif Covisuel à l'abbaye de Fontfroide, **projet pédagogique sur le risque feu de forêts**, avec une classe de Bizanet et une classe de Montséret: conception de haïkus sonores et d'affiches sur la thématique de la flore et du feu, avec restitution à Fontfroide en juin 2023.
- **Projets en milieu scolaire à la faveur de la publication d'un « Carnet du Parc »**: par exemple avec la plasticienne Violaine Laveaux autour des légendes, auprès des écoles de Roquefort-des-Corbières et Saint-André-de-Roquelongue ou, sur le thème des traversées, avec le photographe Kristof Guez à l'école du Prat de Cest (Bages) et au collège de Sigean avec le photographe Jürgen Schilling.
- **Organisation jusqu'en 2014 d'une série de conférences, « Les Mercredis Paysage »**, avec la commune de Narbonne.



LES P'TITS LABOS DE LA BALEINE

Pendant quatre ans, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a accompagné « Les P'tits labos de la baleine », une initiative du cinéaste Sylvère Petit et des Arts buissonniers.

La baleine en question a défrayé la chronique en 1989, lors de son échouage sur la plage de Port-la-Nouvelle. Un couple de vignerons, Patricia et Jean-Louis Fabre, a alors concrétisé la folle aventure de dépecer la baleine et d'en reconstituer le squelette dans sa cave.

Cette histoire réelle a librement inspiré Sylvère Petit pour son long-métrage de fiction *La Baleine*, produit par Les Films d'ici Méditerranée et Lauréat 2022 de la Fondation Gan pour le cinéma.

D'emblée, Sylvère Petit a décidé de partager les étapes de création du film avec les enfants et adolescents de la Narbonnaise. Ainsi sont nés les « Labos de la baleine ». Associant éducation à l'image, recherches scientifiques et pratiques artistiques, ces « Labos » ont invité les élèves à explorer les thématiques du film selon une approche ludique, collective et réflexive et, à travers l'histoire de la baleine, à bousculer leurs représentations du territoire et du vivant, leur rapport à la vie et à l'animal.

« Les P'tits labos de la baleine » ont donné lieu à la réalisation d'un spectacle en ombres chinoises des CM1 d'Émile-Zola (Narbonne), à la conception d'affiches de film par les CM2 d'André-Pic (Port-la-Nouvelle) et à l'écriture d'un album jeunesse par les CM1-CM2 de Gruissan.

En 2018, le prix de l'Audace artistique et culturelle a été attribué aux élèves de l'école primaire André-Pic pour leur projet scientifique, naturaliste et artistique allant de la reconstitution de la baleine au 1/20^e à un roman photographique sur le voyage de la baleine dans les paysages du Parc, en passant par toutes les étapes de réalisation du long-métrage.

Les « P'tits labos de la baleine » ont aiguisé la sensibilité et le regard des jeunes participants sur leur territoire, les ont aidés à s'approprier leur patrimoine et à comprendre les milieux et paysagers si emblématiques du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

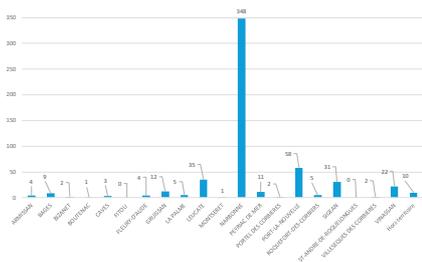


QUESTION ÉVALUATIVE

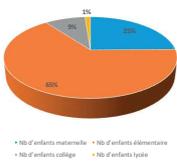


L'offre pédagogique du Parc et de ses partenaires s'est-elle adaptée aux divers temps des jeunes ?

SERVICE ÉDUCATIF / NOMBRE DE PROJETS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PAR COMMUNE 2011-2021



NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS PAR NIVEAU SCOLAIRE DE 2011 À 2022



L'action éducative du Parc a fidélisé un public d'élèves, principalement celui des établissements scolaires du premier degré (maternelle et élémentaire). La convention avec l'Éducation nationale a renforcé l'orientation de l'offre pédagogique du Parc et le déploiement de dispositifs vers les scolaires. Les actions envers le jeune public hors temps scolaire restent minoritaires, tout comme les formations et journées de rencontres pour les professionnels de l'accueil de loisirs. Le Syndicat mixte du Parc a structuré son offre éducative et pédagogique autour de thématiques bien identifiées telles la biodiversité, l'énergie, le changement climatique, l'eau et le paysage. Les projets du SMMAR et du Grand Narbonne sont venus étoffer progressivement cette offre. Un rééquilibrage de l'offre éducative devra s'opérer, dans les prochaines années, à destination du secondaire et de l'enseignement supérieur mais aussi du périscolaire, auquel très peu d'activités sont proposées malgré quelques rencontres avec les structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Comment la question de l'éducation au territoire et à l'environnement s'est-elle ancrée dans les pratiques et les politiques publiques ?

L'offre d'éducation et de sensibilisation des publics a pris une nouvelle dimension entre 2010 et 2022 : les enjeux liés au développement durable et au changement climatique sont devenus l'affaire de tous, à tous âges et tous niveaux. Cette vaste prise de conscience se traduit par la mise en place d'actions respectueuses de l'environnement et par une invitation à se mobiliser. En l'espace de douze ans, le Parc a participé à une cinquantaine d'événements sur son territoire, dont certains sont reconduits annuellement. Depuis 2018, six événements ont été accompagnés en démarche écoresponsable par le Parc : le Trail de Fontfroide, la Fête de l'Agriculture à Leucate, le Mondial du Vent à Leucate, les Natur'Ailes à Narbonne-Plage,

la Balade des cinq sens à Peyriac-de-Mer, les Sentiers gourmands de l'AOC La Clape. Grâce à un partenariat de plus de vingt ans, en collaboration avec le Département de l'Aude pour les écoles et les établissements du secondaire, le Parc et l'Éducation nationale accompagnent tous les ans un millier d'élèves à travers une quinzaine de projets. La nouvelle phase de généralisation et de renforcement de l'éducation au développement durable, engagée depuis 2019 notamment sur des démarches éducatives impliquant d'autres partenaires et collectivités (SMMAR, Grand Narbonne, Département, Région), a amplifié cette dynamique d'éducation à l'environnement.

DYNAMIQUE

PARTENARIALE

Le Parc a structuré la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sur son territoire, en favorisant la co-construction des offres éducatives avec ses partenaires : le réseau des animateurs du Parc, l'Éducation nationale et l'enseignement agricole, mais aussi les collectivités territoriales pour la découverte grand public. La mise en place d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au territoire a permis de définir des enjeux éducatifs avec, localement, l'ensemble des acteurs et

institutions de l'éducation. Cette stratégie constitue un levier d'appropriation et de valorisation du territoire. L'éco-responsabilité, à travers la mise en place d'actions de développement durable (p. ex. éco-gestes) ou d'une démarche progressive à l'échelle d'une organisation, est désormais bien intégrée par les porteurs d'événements, qui ne la vivent plus comme un frein logistique et économique.

Synthèse



RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- **L'action reconnue du Parc pour la structuration de l'éducation à l'environnement** : création du réseau des animateurs, partenariats avec l'Éducation nationale, l'enseignement agricole, les têtes de réseaux de l'EEDD (Aude et Occitanie)
- **La pertinence, également reconnue, de la démarche singulière du Parc dans ses actions de sensibilisation** : le croisement des approches scientifiques, expérimentales, ludiques et artistiques
- **Une diversification de l'offre éducative, pédagogique et de sensibilisation**, grâce à l'engagement progressif d'acteurs aux moyens techniques et financiers plus importants.



ENTRE DEUX EAUX

- Un faible nombre d'actions hors temps scolaire
- Trop peu d'initiatives en direction du secondaire et de l'enseignement supérieur
- La problématique des moyens financiers, qui conditionne l'ancrage des actions dans la durée.



PERSPECTIVES 2025-2040

- Une ambition : impulser une nouvelle stratégie éducative sur le territoire, en coopération avec tous les acteurs et pour tous les publics, et développer l'accompagnement de nouvelles dynamiques participatives citoyennes.

OBJECTIF 3.3

Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels



Tous les patrimoines, naturels et culturels, architecturaux et paysagers, matériels et immatériels, sont des facteurs d'attractivité du territoire de la Narbonnaise et peuvent contribuer au développement équilibré et à l'aménagement durable du territoire.

Mais si notre territoire bénéficie de la présence de sites remarquables comme l'abbaye de Fontfroide ou le canal de la Robine, l'essentiel de notre patrimoine culturel est constitué de sites relativement modestes disséminés ici et là, et de savoir-faire liés aux activités traditionnelles, peu connus du grand public, y compris des habitants du territoire. Conscients de cette situation, nous souhaitons prolonger le travail engagé dans le cadre des « Archives du Sensible », pour révéler la richesse de notre mémoire collective et de notre identité locale. Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre mission de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents. Nous considérons la présence de l'occitan dans la vie locale comme un patrimoine indissociable de notre histoire. Nous voulons créer des liens renforcés entre sauvegarde des sites et valorisation touristique, à travers la valorisation de quelques sites emblématiques et de thématiques transversales, comme les voies de communication et de passage, en lien avec la démarche du Pays Cathare et la ville d'Art et d'Histoire de Narbonne. Si la Narbonnaise bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche et attractif, on relève aussi un certain déficit et parfois l'absence de dispositifs de valorisation et d'interprétation témoignant de l'organisation du territoire en Parc naturel régional. Nous souhaitons améliorer la lisibilité de notre action sur le terrain et notre stratégie d'accueil des publics pour faire découvrir et partager la diversité et la richesse de nos patrimoines, attirer l'attention sur leur fragilité, faire de chacun un acteur de leur préservation. Il s'agit là de proposer, un dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...), en équilibrant l'accueil sur le territoire entre littoral et arrière-pays. C'est une condition essentielle pour améliorer la visibilité de notre action en faveur de la préservation de nos patrimoines, mais aussi pour favoriser l'appropriation et la compréhension de l'intérêt du Label PNR par le plus grand nombre. La création d'une maison du Parc, emblématique et exemplaire, est aussi de nature à contribuer à cette ambition d'un accueil de qualité.



(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 31)

- **Mesure 3.3.1** Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise
- **Mesure 3.3.2** Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise



ETAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 3.3.1

CONNAÎTRE ET RÉVÉLER LES PATRIMOINES CULTURELS DE LA NARBONNAISE

Connaître et valoriser le patrimoine immatériel et sa dimension matérielle	Poursuite du programme de recherche et de collectage de la mémoire (« Archives du sensible »).	●
	Choix des thèmes de recherches prioritaires en lien avec les espaces et les activités emblématiques du territoire.	●
	Poursuite du Panorama des Acteurs culturels.	●
Préserver et valoriser le patrimoine historique à travers des projets fédérateurs	Mise en réseau des acteurs culturels locaux : réseau des associations de défense du patrimoine.	●
	Mise en œuvre d'un programme de connaissance et valorisation des sites emblématiques majeurs.	●
	Inventaire, hiérarchisation des sites à valoriser : panorama des sites patrimoniaux, réhabilitation ou valorisation.	●
	Valorisation de thématiques transversales pour le territoire (voies, fortifications, pierre sèche, canal, vigne et vin...).	●
	Valorisation du patrimoine local et réflexion pour proposer un label Pays d'Art et d'Histoire.	●
Préserver et valoriser la langue et la culture occitanes	Organisation d'un programme de fond sur la connaissance et la présence de l'occitan dans la vie locale.	●
	Appui aux supports et vecteurs de l'occitan sur le territoire.	●
	Soutien à la création occitane dans le cadre des différents évènements en lien avec le Parc.	●
Favoriser la création et les œuvres d'auteurs pour irriguer le territoire	Liens et passerelles entre le territoire, le public et les artistes.	●
	Interprétation, ré-interprétation et valorisation des patrimoines par l'action culturelle.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC ET DE SES PARTENAIRES (2010 - 2022)

Connaître et valoriser le patrimoine immatériel et sa dimension matérielle

- Mise en place et enrichissement de l'Observatoire photographique du Paysage : un outil de sensibilisation et d'information sur l'évolution des paysages du territoire (cf 1.3).
- Création des Archives du Sensible : le recueil de la parole des habitants dépositaires de savoirs, individuels ou collectifs, constitutifs de l'identité du territoire.
- Organisation des Rendez-vous du Parc, actions à destination du grand public (cf 2.3), des « Petits ateliers du Parc » depuis 2016 ; mise en place et le suivi du volet « sensibilisation » du projet Life + ENVOLL entre 2015 et 2017.
- Développement de la communication institutionnelle via la presse, la production de plaquettes et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).
- Adoption par la Région de sa « Stratégie Occitanie 2022-2028, pour une culture partout et pour tous », pour renforcer l'égalité d'accès à la culture, encourager la création régionale et accompagner l'innovation, fortifier l'économie de la culture et du patrimoine, accroître le rayonnement culturel de l'Occitanie à l'international.

Préserver et valoriser le patrimoine historique à travers des projets fédérateurs

- Ouverture de la Maison de la Clape (Cf. p.210) en 2017, espace d'interprétation recevant du public (Le Grand Narbonne, La Côte du Midi et le Parc). La Maison du Parc et de la Narbonnaise, dotée d'un espace d'interprétation, est en cours de réalisation au Domaine du Grand Castélou à Narbonne (maîtrise d'ouvrage Ville de Narbonne, propriété du Conservatoire du littoral).
- Portage, par le Syndicat mixte du Parc, du Chantier d'insertion de charpenterie de marine : une dizaine de personnes à l'œuvre pour la conservation du patrimoine maritime et fluvial national, sous la direction de Yann Pajot, chef de chantier expert auprès de la DRAC.
- Projet collectif de recherches sur le système des ports antiques de Narbonne.
- Valorisation, in situ, de sites emblématiques et/ou majeurs, par les communes ou propriétaires privés : visites de l'oppidum de l'âge du fer de Pech Maho, renouvellement de l'offre de médiation à l'abbaye de Fontfroide, restauration à l'abbaye de Notre-Dame des Auzils et des abords de Notre-Dame des Auzils à Gruissan. Valorisation, parallèlement, du petit patrimoine à travers des sentiers d'interprétation (sentiers du patrimoine du Parc) et une signalétique sur certains sites (EPIC La Côte du Midi).

Favoriser la création et les œuvres d'auteurs pour irriguer le territoire

- Diffusion croissante de spectacles sur le territoire par la scène nationale Le Grand Narbonne et La Communauté d'agglomération, l'intercommunalité Région lézignanaise Corbières Minervois, la ville centre et les communes littorales, l'abbaye de Fontfroide. Le festival Identif Terres jusqu'en 2011 et un total de 76 représentations entre 2011 et 2021 - dont des spectacles créés en résidence sur le territoire - ont participé à cette dynamique, de même que des éditions valorisant les œuvres créées localement et les acteurs culturels.

Préserver et valoriser la langue et la culture occitanes

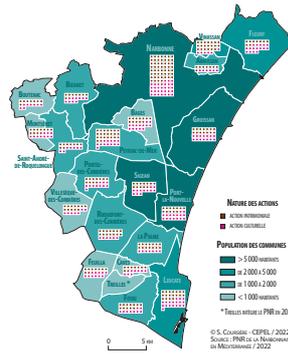
- Soutien de la Région aux actions des parcs naturels en faveur du patrimoine culturel, des langues et cultures régionales, à travers le contrat cadre 2022-2027.
- Approbation par la Région fin 2022 du Plan Cultura Viva en faveur des langues et cultures régionales.
- Création prévue en 2023 (et consécutive à un premier atelier en 2022) d'un groupe Inter-Parcs valorisant et renforçant le rôle des parcs naturels en faveur de l'occitan et du catalan.

QUESTION ÉVALUATIVE

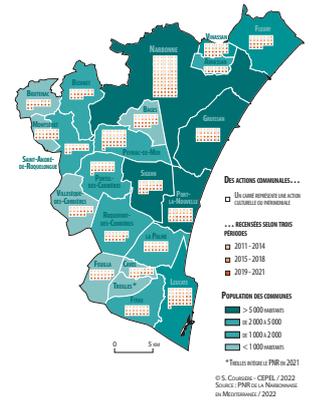


En quoi l'action culturelle menée (dans les domaines de la création, du patrimoine, des traditions) a-t-elle contribué à renouveler les moyens et les outils de restitution des patrimoines ?

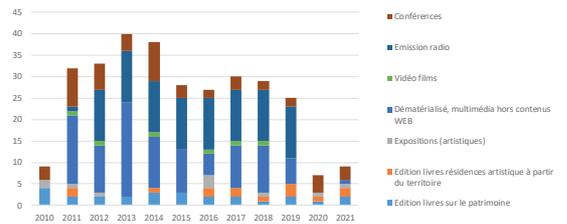
ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES DU PARC (2011-2021)



NOMBRE D'ACTIONS TOUCHANT CHAQUE COMMUNE ET RÉPARTITION DES ACTIONS



NOMBRE ET VARIÉTÉ DES SUPPORTS PRODUITS PAR LE PARC





Si le territoire du Parc recèle effectivement des sites remarquables tels que l'Abbaye de Fontfroide ou le Canal de la Robine, il est surtout riche de petits patrimoines et de savoir-faire traditionnels moins connus des habitants. La valorisation du patrimoine matériel et immatériel s'est incarnée dans Les Archives du Sensible, programme de recherche et de collectage de la mémoire. La préservation et la valorisation du patrimoine historique n'est possible qu'avec la participation en investissement des propriétaires et financeurs publics, mais reste un enjeu. La préservation et la valorisation des langues et cultures occitanes a une signification particulière sur ce territoire, même si leur mise en œuvre débordent largement ses frontières. Le soutien à la création occitane sous toutes ses formes suppose ainsi une coopération entre niveaux, en particulier avec la Région, qui n'a pas trouvé de vraie concrétisation à ce jour. Enfin, l'appui à la création et aux œuvres d'auteurs s'avère essentiel pour irriguer culturellement le territoire, favoriser les liens entre les habitants, le territoire et les artistes invités, en encourageant à la fois la création contemporaine et l'interprétation des patrimoines.

La stratégie globale d'interprétation du territoire, définie avec l'ensemble des acteurs concernés, se fonde à la fois sur la création de la Maison du Parc au Grand Castérou, sur la valorisation du patrimoine et des liens avec le tourisme et sur la création de nouveaux outils d'interprétation. Mais elle passe aussi par la structuration d'un réseau d'accueil et d'équipements de plein air avec l'action culturelle de la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et par le développement des éditions du Parc.

Les actions réalisées depuis 2010 sont, soit la poursuite de propositions culturelles mises en place au début du Parc (p. ex. Les Archives du Sensible qui ont permis l'édition de 13 carnets du Parc sur la période de la présente Charte), soit de nouvelles propositions comme les « Paysages en chantier » qui, au carrefour des patrimoines et de la création contemporaine, diffusent une culture commune sur l'évolution des paysages tout en favorisant les échanges entre élus et habitants, en plus des huit films documentaires qui donnent la parole à ceux qui vivent le territoire.

Pour le volet patrimonial, ont été menées des actions d'identification du patrimoine matériel ou immatériel encore non répertorié, de sauvegarde du petit patrimoine et de sa valorisation sur la base d'une démarche scientifique. Huit études documentaires ont été réalisées, qui ont donné lieu à des éditions telles celle consacrée aux chalets de Gruissan. Une action pilote a également été mise en place pour le patrimoine en pierre sèche, marquer fort du territoire, dans le cadre d'une action des Parcs naturels régionaux d'Occitanie et de la Région sur la filière pierre.

Dans le domaine de la création contemporaine, dans le prolongement du festival Identitéterres, une présence artistique continue en lien avec des éditions plus nombreuses, notamment en arts visuels, s'est fait jour.

Les moyens d'action culturelle proviennent de trois sources :

- l'autofinancement, qui confirme la volonté de l'action culturelle sur le territoire du Parc
- la subvention de la DRAC, avec une montée en puissance jusqu'en 2017, à laquelle a succédé une légère baisse
- les autres aides au projet par les pouvoirs publics, la Région notamment.

Une coopération renforcée, tant en interne entre agents et secteurs d'activité du Parc qu'en externe avec les communes et les opérateurs culturels, permettrait une meilleure adéquation des moyens aux ambitions culturelles du Parc.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé



MESURE 3.3.2

FAIRE VIVRE ET PARTAGER LES PATRIMOINES DE LA NARBONNAISE

Définir une stratégie d'interprétation du territoire avec l'ensemble des acteurs	Création d'une Maison du Parc « emblématique et exemplaire ».	●
	Création et valorisation de nouveaux réseaux d'interprétation thématiques et cohérents.	●
	Inscrire les sites d'accueil patrimoniaux ou les démarches de qualité existantes dans une dynamique territoriale.	●
	Valorisation des connaissances acquises sur le patrimoine pour créer des outils d'interprétation innovants.	●
	Création de liens entre sauvegarde des sites et valorisation touristique avec les collectivités locales.	●
Structurer un réseau d'accueil et d'équipement de plein air	Coordination des programmes d'activités, d'animations et d'événements.	●
	Mise en cohérence, création et valorisation des lieux d'accueil existants et à venir (stratégie d'accueil Parc).	●
	Maillage des lieux d'accueil, d'informations et d'interprétation labellisation des lieux relais du Parc	●
	Valorisation des « circuits du patrimoine du Parc » et des sentiers d'interprétation existants.	●
	Déclinaison d'outils interprétatifs spécifiques et adaptés aux patrimoines locaux des sites et aux différents publics.	●
Poursuivre et développer les éditions du Parc	Matérialisation de l'appartenance au territoire de Parc par une signalétique sur site adaptée et normée.	●
	Conception d'éditions tous publics au contenu original, inédit, rigoureux.	●
	Amélioration de la diffusion dans les points de vente sur le territoire et au-delà et sur le site internet.	●
	Développement d'une gamme de publications gratuites : cahiers techniques, plaquettes, livres interprétatifs...	●

Définir une stratégie globale d'interprétation du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés

Structurer un réseau d'accueil et d'équipements de plein air

- Organisation de l'opération "Paysage en chantier" dans toutes les communes du Parc. Cf. Action phare.
- Définition, dans le cadre d'une mission et d'un très large partenariat, d'une stratégie d'accueil : la Stratégie touristique intégrée et innovante sur le territoire du Parc naturel, visant à mettre en valeur les lieux d'accueil, existants et futurs, liés aux patrimoines naturels et culturels. Cf. 2.3.1.
- Installation d'une signalisation d'appartenance au Parc naturel régional, normée : à l'entrée de tous les villages-membres, aux principaux points d'accès au territoire sur les routes départementales, ainsi que sur les axes autoroutiers (avec une signalisation d'animation touristique et culturelle aux trois entrées).

Poursuivre et développer les éditions du Parc

- Identification, sauvegarde et valorisation du patrimoine de la Narbonnaise sur la base d'une démarche scientifique : études, éditions (Carnets du Parc, films, sites patrimoniaux, monographies) et conférences. Les éditions présentent des sites emblématiques tels la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, le massif de la Clape, les chalets de Gruissan ou encore l'oppidum de Pech Maho, des thématiques transversales (le paysage, les salins, les ports antiques, la vigne, les légendes, l'usage des plantes sauvages). La publication en ligne de notices, après repérages, permet de valoriser des sites méconnus, par exemple les tours de guet difficiles d'accès.



PAYSAGE EN CHANTIER

Soirées grand public, séminaires techniques, grand cycle de conférences, créations artistiques : l'opération « Paysage en chantier » a donné lieu à un large éventail d'initiatives. Orchestrée par le Parc naturel régional, elle a favorisé la diffusion et l'acquisition par tous d'une culture commune des paysages.

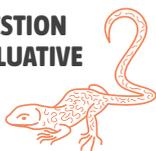
De 2010 à 2014, le cycle « Les Mercredis du Paysage », organisé avec la Ville de Narbonne (Ville d'art et d'histoire), a permis de proposer 33 conférences de philosophes (Augustin Berque, Jean-Marc Ghittl...), architectes (Anne Lacaton...), urbanistes (Yves Lion...), historiens (Jean-Loup Abbé...), anthropologues (Philippe Descola...), paysagistes (Gilles Clément), sociologues (Jean Viard...) ou encore démographes (Hervé Le Bras...). Les quatre premières années, la conférence s'est accompagnée d'une journée de séminaire technique dans la commune-hôte, sur des thèmes paysagers tels que les extensions urbaines, les espaces publics, l'architecture, la biodiversité, l'habitat économe, mais la démarche n'a pas été reconduite, faute d'une audience significative.

Au rythme de deux à trois communes par an sur 2010-2019, les soirées dans les localités du Parc ont favorisé la rencontre et la mobilisation des habitants autour du thème de l'évolution paysagère. En amont de chacune, un collectage de photographies anciennes du paysage communal a été réalisé auprès de la population, en lien avec les Archives départementales de l'Aude, puis ces photographies ont donné lieu à des prises de vue selon les mêmes cadrages. Lors de la veillée, la juxtaposition des archives et des nouvelles photographies a mis en évidence les évolutions du paysage, commentées par le Parc, les habitants et les intervenants. En parallèle, le Parc a invité des artistes à créer un spectacle pour le village, dans le cadre de résidences soutenues par la DRAC. Différents pour chaque commune, les écrivains, metteurs en scène ou encore dessinateurs ont élaboré des textes et des spectacles singuliers, renouvelant le regard sur la commune, interrogeant l'espace, le paysage et les modes de vie contemporains à partir de leurs rencontres avec les habitants. Les textes ont été mis en ligne ou édités.

L'opération « Paysage en chantier » a recueilli un succès indéniable auprès des habitants et élus, qu'elle a mobilisés activement : un taux de remplissage des salles entre 90% et 100%, de 60 à 350 participants selon les communes (soit jusqu'à 14% de la population).



QUESTION ÉVALUATIVE

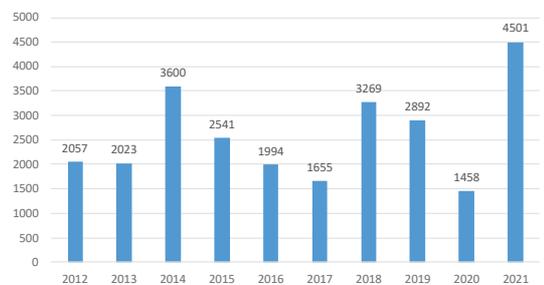


Les équipements et projets d'interprétation ont-ils contribué à mobiliser et diversifier les publics ?

FRÉQUENTATION DES SITES DE LA MAISON DE LA CLAPE ET DE LA MAISON ÉCLUSIÈRE DE SAINTE-LUCIE ENTRE 2010 ET 2021



NOMBRE D'EXEMPLAIRES DES ÉDITIONS DU PARC VENDUS ENTRE 2011 ET 2021



NOMBRE DE POINTS DE VENTE DES ÉDITIONS DU PARC ENTRE 2011 ET 2021



Comment l'offre du territoire a-t-elle évolué ?

L'offre culturelle du territoire a acquis depuis 2010 une dimension nouvelle, avec la prise de compétence de deux intercommunalités, Le Grand Narbonne et la Communauté de communes Région lézignaise Corbières et Minervois, sur des équipements culturels. La mise en réseau des médiathèques a été développée, tout comme les enseignements artistiques et la diffusion de spectacles dans les communes. Le Parc, après la fin du festival Ident' terres en 2011, a déployé des résidences

d'artistes dans les villages, au plus près des habitants, ainsi que sur des thèmes transversaux (élévation du niveau de la mer, voies de communication). Les communes littorales ont poursuivi le développement de leur offre sur le printemps et l'automne. En tout état de cause, un déséquilibre persiste entre la polarité littorale, la ville-centre et les autres villages, bien qu'il ait été partiellement corrigé ces dernières années.

DYNAMIQUE



Extrait du rapport du CEEF-CNRS

« Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée porte un projet culturel qui repose sur une logique d'expérimentation. Sa vocation est donc moins de développer une programmation, inscrite sur la pérennité d'actions, que de promouvoir des interventions susceptibles d'être relayées par d'autres. Il déblaie le terrain, en quelque sorte. Or cette ambition suppose une coopération politique et la possibilité d'un relais vers les autres acteurs culturels, plus institutionnels, à même de prolonger ou pas ces actions. Dans la réalité, force est de constater que cette capacité de transmission reste fragile.

L'État a clairement et constamment accompagné le projet culturel de la Narbonnaise et continue de jouer un rôle majeur, malheureusement trop isolé, aux côtés du Parc naturel régional. Les autres acteurs publics accompagnent également le Parc, mais davantage sur d'autres domaines d'intervention que celui de la culture. À cet égard, l'absence de conventionnement pluriannuel

PARTENARIALE

liant l'État et les divers niveaux de collectivité territoriale autour de la politique culturelle du Parc est un point de faiblesse de la gouvernance. Les communes accompagnent l'action culturelle du Parc lorsque celle-ci se déroule sur leur territoire, en mobilisant la diversité des ressources qu'elles peuvent mettre en œuvre, selon leur taille et leur richesse. C'est grâce à cet accompagnement que le bilan des actions culturelles du Parc témoigne d'un niveau aussi équilibré de présence territoriale. Mais à cette échelle, on constate un manque de coopération horizontale, une hétérogénéité entre communes et une fragmentation de l'aide apportée. Alors que l'action culturelle du Parc pourrait valablement représenter un complément, un relais et un partenaire des politiques culturelles d'échelles départementale, régionale et intercommunale, les membres correspondants du Syndicat mixte observent une réserve quant au rayonnement culturel du Parc, alors même qu'ils déplorent un manque de visibilité de ses actions. Ce paradoxe doit être traité. »

Synthèse



RÉCOLTE FRUCTUEUSE



- Une volonté d'innovation traduite dans la politique éditoriale, les résidences artistiques, les « Paysages en chantier »
- La singularité d'un projet culturel en symbiose avec le territoire et son environnement.



ENTRE DEUX EAUX

- Un manque de coopération entre acteurs, en décalage avec la bonne couverture territoriale des actions comme avec le rayonnement culturel du Parc.



PERSPECTIVES 2025-2040

- L'opportunité de proposer des circuits alternatifs et des modes plus collaboratifs en valorisant les pratiques amateurs du territoire.

TEXTE DU CEPEL-CNRS

LE PARC, EXPÉRIMENTATEUR OU MOTEUR D'EXPÉRIMENTATION

Le bilan des actions culturelles entreprises au cours de la présente Charte illustre une volonté d'innovation et une démarche expérimentale assumant, au-delà des réussites, le risque d'échec. La remise en question constante convient à une action qui s'écarte de la programmation de valeurs sûres ou d'affiches déjà appréciées sur un territoire. L'innovation, qui est liée à une production inédite, se retrouve dans la politique éditoriale, dans les résidences artistiques et dans les « Paysages en chantier », notamment. Sur chacun de ces plans, elle trouve sa voie dans l'articulation entre art et territoire, en écartant l'idée que l'innovation serait nécessairement élitiste.

L'expérimentation n'est pas moins présente dans l'organisation, sur la Narbonnaise, d'interventions artistiques qui ont fait leur preuve ailleurs, mais sur d'autres problématiques. La conférence de Laurent Petit (« La Mer monte ») ou les balades sonores ne sont pas des dispositifs créés sur le Parc, mais les sujets traités, leur mise en œuvre, constituent une expérience nouvelle pour la démarche artistique et pour ses audiences narbonnaises. Ici aussi, le point nodal est le territoire.

Un point essentiel de la composition du territoire est la forte présence d'artistes, professionnels ou amateurs. La démarche d'expérimentation du Parc pourrait passer par le recours et la mise en valeur de ces pratiques amateurs nombreuses sur le territoire. Elle pourrait capitaliser sur cette ressource culturelle forte pour proposer des circuits alternatifs, des modes plus collaboratifs. Ici revient l'opposition traditionnelle du territoire entre la volonté de chacun de reconnaître l'importance, la place centrale, de la culture et le manque de relais sur le terrain ou de véritables propositions de partenariats au service d'un projet culturel de territoire.

LE PARC, VECTEUR DE TRANSFERT D'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE CULTURE

L'action culturelle du Parc, singulière et complémentaire de celle des autres acteurs
Ne disposant d'aucune autorité légale sur quelque décision, le Parc n'a pas de moyen de pression sur ses interlocuteurs. Paradoxalement, il a donc le champ libre, puisqu'il ne dispute la compétence de personne en matière de culture. Sur le fond, la politique culturelle du Parc est singulière car elle seule s'intéresse au sujet propre du territoire et de ses composantes. Tous les autres acteurs en matière de culture répondent à d'autres ambitions, objectifs et priorités. Or ce territoire est très particulier dans sa composition sociale, rurale et très périurbainisée. Il l'est dans son identité géographique, avec les étangs,

la mer et les montagnes des Corbières. Il en résulte une singularité anthropologique, avec des bassins de populations aux cultures et traditions très différentes.

Dans ces conditions, le Parc constitue un lien, une cohérence, un fil rouge. Sur la scène politique, ce rôle spécifique au Parc lui donne donc la possibilité de servir de médiateur entre tous les acteurs pour faire rayonner la culture sur le territoire. Le Parc fait en outre l'amalgame entre les caractéristiques du territoire, son patrimoine et la contemporanéité de ses enjeux. Il capitalise sur l'identité des habitants et des espaces pour valoriser le territoire et en faire comprendre l'intérêt de la préservation. Sa dimension mixte (entre culture et environnement) le rend complémentaire de toute autre forme d'action purement culturelle, ou purement scientifique.

À la différence des EPCI, dont la mise en œuvre des projets culturels dont ils se saisissent ou qu'ils créent considère rarement leurs autres domaines de compétence, le projet culturel du Parc se situe au cœur des transversalités. Ceci, de deux façons. D'une part, l'action artistique du Parc s'inscrit dans une performativité territoriale qui, par le seul fait qu'elle existe, fait exister un territoire dont on a déjà souligné la fragmentation. D'autre part et surtout, le Parc établit une grande partie de son intervention comme un dialogue entre l'art et la culture, d'un côté, et des enjeux participant d'autres secteurs d'action publique ou de problématiques territoriales, d'un autre côté. À l'heure où la plupart des pouvoirs publics évoquent cette perspective de recomposition des politiques culturelles sans toujours en mettre en œuvre les suites opérationnelles, le Parc représente un parfait laboratoire de la transversalité. Il incarne un territoire de la transition culturelle.

La valeur ajoutée de l'action culturelle du Parc est donc à estimer à l'aune des constats effectués en termes d'innovation et d'expérimentation :

A. Le Parc est par vocation un acteur tourné vers l'innovation et l'expérimentation. Dans le concret de sa programmation, les deux dimensions sont interdépendantes. Elles sont cependant parfois freinées par un contexte difficile : manque de moyens ou contraintes techniques des acteurs qui pourraient être des partenaires, etc.

B. Le caractère innovant de l'action culturelle se situe dans la programmation de disciplines dont la présence sur le territoire était jusque-là inédite. Elle est aussi dans la forme, avec la mise en œuvre d'alternatives à la participation « passive » des audiences au sein des lieux de culture, notamment pour attirer un public dont la pratique culturelle, en tant que spectateur, ne fait pas majoritairement partie des mœurs.

Déclinaison Littoral



Les facettes du littoral sont multiples et contrastées : qualité exceptionnelle des espaces naturels des lidos et des massifs (massif de la Clape, plateau de Leucate), tous inclus au sein du réseau Natura 2000, paysages remarquables et variés, villages à forte identité patrimoniale, identité touristique forte mais stations balnéaires vieillissantes...

Les pressions démographiques, urbaines (extensions des villages et stations), et de fréquentation dans les espaces naturels (des touristes et résidents à l'année) y sont particulièrement fortes.

Les enjeux du développement durable justifient pleinement un investissement fort et prioritaire de l'ensemble des acteurs locaux sur ce secteur, dans la continuité des nombreuses actions déjà engagées : préservation des espaces naturels et des paysages, organisation de l'accueil dans les espaces naturels, valorisation patrimoniale, sensibilisation du public, maîtrise des extensions urbaines, requalification des stations... tout en prenant en compte le nouvel enjeu considérable, mis en évidence par le diagnostic de territoire, lié au changement climatique et aux risques de submersion marine afférents.

Dans les prochaines années les actions, d'amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie, de requalification urbaine seront certainement à renforcer, tout en mettant en application le SCoT de la Narbonnaise qui prévoit l'évolution des stations vers des villes à part entière (en réponse aux nouvelles attentes touristiques et à l'arrivée de populations permanentes). Le SyCoT souhaite d'ailleurs aller encore plus loin dans le sens d'un aménagement planifié et cohérent sur le littoral et s'est engagé dans l'élaboration d'un volet littoral.

Face aux grands enjeux du littoral, il est établi une déclinaison particulière de la Charte du Parc sur le littoral dans la continuité de la déclinaison « littoral » 2003-2008 déjà réalisée lors de la première période de classement.

Ainsi, au-delà des orientations générales et transversales applicables sur l'ensemble du territoire du PNR, les orientations pour le littoral en matière de planification de l'urbanisme, de requalification des stations et d'amélioration du cadre de vie, de gestion des espaces naturels et de sensibilisation ou valorisation sont localisées à une échelle de 1/25 000ème. Six communes sont concernées : Fleury d'Aude avec la station de Saint-Pierre-la-Mer et Les Cabanes de Fleury, Narbonne avec la station de Narbonne-Plage, Gruissan, Port-La Nouvelle, La Palme, Leucate avec les entités urbaines de La Franqui, Leucate-Village et Leucate-Plage.

Extrait de La Charte du Parc 2010-2025 > p.100

• **Orientations générales pour le littoral** : pour les massifs, les îles et les lidos, et pour les stations et les villages

• **Orientations pour préserver et requalifier le littoral dans chacune des 6 communes**



Orientations générales pour les massifs, les îles et les lidos, les stations et villages

Orientations pour préserver et requalifier le littoral dans chacune des six communes

- Pour tous les sites Natura 2000 : existence d'un document d'objectifs et d'une structure animatrice, mise en œuvre d'actions. Les sites du Conservatoire du littoral s'étendent. Tous sont en gestion. La Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, créée en 2009 sur la commune de Port-La-Nouvelle, est aujourd'hui par le Parc naturel régional et l'ONF.
- Travaux de mise en défens pour la restauration d'espaces naturels dégradés : cordon dunaire du Mouret à Leucate et de Pissevaches à Fleury-d'Aude, pelouses sèches au bord du plateau de Leucate...
- Amélioration de l'accueil au sein des espaces naturels grâce à :
 - des aménagements pour l'information du public, la découverte et la canalisation de la fréquentation : Réserve de Sainte-Lucie, Domaine de l'Oustalet et embouchure de l'Aude à Fleury-d'Aude, chapelle des Auzils à Gruissan, plateau de Leucate, aménagement de l'aire des crêtes à Narbonne, sentier balisé à thématique ornithologique entre les salins de la Palme et la plage du Rouet...
 - des offres touristiques de nature : birdwatching, sentiers VTT à Fleury-d'Aude et Gruissan, création d'un refuge littoral à Sainte-Lucie...
- Restriction des accès des véhicules à moteur aux plages de Fleury-d'Aude, Port-la-Nouvelle, La Palme, Gruissan, et gestion du stationnement en amont (Leucate et Narbonne ont fermé les leurs avant 2010).
- Réalisation d'un diagnostic territorial des sports et loisirs de pleine nature, dans une perspective organisationnelle, en partenariat avec les fédérations sportives et clubs locaux.
- Sur l'étang de La Palme, délimitation de la zone affectée aux sports de glisse, pour préserver l'espace de quiétude des oiseaux et limiter les conflits d'usages avec les pêcheurs.
- Création du label « Éco-manifestation » à l'attention des événements sportifs.
- Démarches de certification « Port propre » des ports de plaisance pour une gestion environnementale portuaire et une réduction des pollutions, à Leucate (port certifié), Fleury et Gruissan (ports engagés). À Gruissan, des biohuts sont installés sous des hébergements flottants amarrés au port de plaisance, pour protéger les jeunes poissons.
- Relance de l'exploitation des salins de Gruissan et La Palme, milieux naturels attractifs pour les larolimicoles coloniaux et paysages singuliers du littoral. La production de sel bénéficie de la marque « Valeurs Parc ».
- Développement de l'élevage et du pâturage dans les massifs, grâce à la présence de deux à trois troupeaux dans la Clape et sur le plateau de Leucate, en période hivernale. Ces activités, qui contribuent au maintien des habitats de biodiversité comme à la limitation du risque incendie, sont soutenues par le Syndicat mixte du Parc, les communes et leurs partenaires.
- Gestion des deux graus naturels intermittents dans le cadre de Natura 2000. À La Franqui, le grau de l'étang de La Palme dispose de sa propre cellule de gestion et de son cahier des charges, élaboré avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc. La gestion mise en place par l'État (gestionnaire du domaine public maritime),

le Syndicat mixte du Parc et les acteurs locaux vise à intervenir le moins possible sur ce grau naturel intermittent.

- **Édition d'une plaquette d'information sur le fonctionnement naturel atypique du grau de l'étang de La Palme.**
- **Valorisation de la pêche et de la conchyliculture** à travers le maintien des activités de pêche traditionnelle (cf. Axe 2).
- **Organisation du tri des déchets** sur les mas conchylicoles de Leucate.
- **Recyclage de déchets coquilliers issus du tri réalisé** sur les mas conchylicoles, sur des îlots aménagés pour la reproduction des larolmicoles coloniaux: une action distinguée en 2017 par le prix « Pôle-relais lagunes méditerranéennes ».
- **Amélioration des paysages perçus depuis les axes routiers**, grâce à l'action de la DDTM contre la publicité illégale et à deux dispositifs complémentaires d'harmonisation de la signalisation, portés par le Département et, spécifiquement pour le massif de la Clape, par Le Grand Narbonne et le Syndicat mixte du Parc. Élaboration, par le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires, d'une Charte signalétique de la Clape et d'un guide de la signalisation et de l'affichage.
- **Paysages viticoles et ruraux**: valorisation des domaines viticoles sur le massif de la Clape et des produits locaux, convention avec le GIEE de La Clape (cf. Axe 2).
- **Création du Parc naturel marin du golfe du Lion** en 2011, qui protège la zone maritime côtière sur l'ensemble du littoral des Pyrénées-Orientales et de la commune de Leucate, et mise en œuvre de coopérations.
- **Amélioration qualitative des entrées de stations**, à Narbonne-plage, Gruissan et Port-La-Nouvelle, à travers des aménagements paysagers.
- **Déploiement d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)** par la commune de Leucate pour préserver sa qualité urbaine, architecturale et paysagère. Un SPR est en préparation à Gruissan, pour la qualité du village, de la station labellisée Architecture contemporaine remarquable et des chalets. Plusieurs communes participent à la mission « centre ancien » et bénéficient de l'opération façades du Grand Narbonne, en faveur de la restauration des façades anciennes et de la valorisation du bâti traditionnel.
- **Requalification des fronts de mer** de Saint-Pierre-La-Mer et de Port-La-Nouvelle, espaces publics majeurs, et aménagement du front de mer de La Franqui.
- **Prise en compte collective du risque de submersion marine**, à travers le programme « La Mer monte », une étude du SMMAR SMDA et le programme Plan Littoral 21 de la Région Occitanie.
- **Valorisation des éléments identitaires** à travers des éditions consacrées aux chalets, aux salins et à la Réserve naturelle régionale.
- **Création de sentiers de randonnée pédestre ou VTT** à Leucate, La Palme, Gruissan et Fleury-d'Aude et entretien des sentiers existants.
- **Participation aux réunions de concertation** préalable puis aux comités de suivi scientifique des deux projets éoliens flottants pilotes de la façade littorale.
- **Réduction du nettoyage mécanique** à Fleury-d'Aude, où le bois flotté est conservé sur certaines portions de plages, avec l'accompagnement de la Communauté de communes La Domitienne; test d'une non-intervention sur la plage du Mouret à Leucate, avec l'accompagnement du Parc et du Syndicat mixte Rivage, nettoyage manuel du haut de plage à Leucate.



LA MER MONTE

Des travaux de recherche sur la salinisation des sols et sous-sols, des résidences d'artistes interrogeant notre relation affective et symbolique à la mer, des workshops créatifs pour co-construire et tester des outils de médiation. Mais encore: des perspectives paysagères, un concours sur l'habitat flottant, des outils pédagogiques pour imaginer le littoral de demain, des ateliers, des rencontres scientifiques, des temps d'échanges... Le programme « La Mer monte » a suscité une vraie dynamique de territoire autour d'un risque qui plane sur le littoral de la Narbonnaise: la submersion marine et lagunaire.

Ce programme de recherche et de médiation scientifique et culturelle, dédié à l'élévation de la mer et des étangs, a été conduit par le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires entre 2018 et 2022. Vecteur de coopération et de partage des connaissances, il a mis en évidence la nécessaire interface entre les scientifiques et les acteurs de terrain (élus, habitants, gestionnaires...), la pertinence de la diversité des approches et le besoin d'outils de médiation pour poursuivre le dialogue sur ce sujet. Aussi, les travaux de « La Mer monte » ont été capitalisés sous la forme de trois outils de médiation et d'animation, aux formats et objectifs différents, afin de toucher l'éventail des publics tout en conservant l'originalité de ce programme: une approche conjuguant la science, l'humour et l'art.





LA GESTION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR SUR LES PLAGES

La régulation ou l'interdiction des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les plages ont constitué un enjeu majeur de la Charte 2010-2025. Une frise chronologique témoigne de l'action constante de l'État et du Syndicat mixte du Parc sur cette problématique.

Entre 2010 et 2015, le Parc naturel régional et l'État ont œuvré pour l'application de la loi sur la circulation des véhicules à moteur, en liaison avec toutes les communes littorales : Fleury-d'Aude, Gruissan, Narbonne, Bages, Peyriac-de-Mer, Sigeac, Port-la-Nouvelle, La Palme et Leucate. Des concertations ont été mises en place entre le Parc, les communes, les services de l'État, les autorités en matière de police, les acteurs des sports de glisse : réunions, groupes de travail, systématisation des échanges (par exemple avec la DDTM et l'ONCFS pour les actions de police).

À la demande de l'État, le Syndicat mixte du Parc a réalisé des études permettant de proposer des scénarios d'aménagement en amont de chaque plage.

Accompagnées par le Syndicat mixte du Parc, des communes ont fermé plusieurs accès aux plages du littoral maritime ou lagunaire. Panneaux, plaquettes de sensibilisation puis enquêtes de fréquentation ont permis de sensibiliser et de recueillir l'avis des usagers.

Les actions 2010-2013 ont donné lieu à la production d'une note à destination du CNPN (Conseil national de la protection de la nature), complétée par une synthèse des actions 2014-2015.

En 2015, sous l'impulsion de la Préfète, les services de l'État et le Syndicat mixte du Parc ont travaillé ensemble dans le but de proposer un aménagement des accès aux plages et d'y empêcher définitivement la circulation des VTM. Dans ce cadre, le Parc a produit :

- en 2015, un état des lieux exhaustif de la fréquentation motorisée sur les plages maritimes ou lagunaires, incluant un retour d'expérience des communes ayant déjà fermé les accès aux VTM
- en 2017, une proposition de stratégie d'aménagement pour la fin de la circulation des VTM dans les espaces naturels littoraux. Ce document est assorti de six fiches techniques (une par plage : la Vieille Nouvelle, les Montilles, Mateille, le Rouet de La Palme, l'étang de Bages-Sigeac, l'étang de La Palme). Ce travail a été réalisé en simultané avec la cartographie des habitats des sites couverts par les DOCOBs, pour un regard croisé avec les enjeux écologiques.

En 2016, la Région a fermé l'accès (côté Port-la-Nouvelle) à la plage de la Vieille Nouvelle, qui traversait les infrastructures portuaires. La décision, qui a donné lieu à des manifestations de contestation, a permis l'arrêt total de la circulation motorisée sur cette plage.

En 2021, l'État a installé des barrières et requis l'intervention de la gendarmerie afin de fermer les deux-tiers des plages encore accessibles aux VTM. Cette fermeture est devenue effective au printemps 2022.

En 2023, le procureur de la République de Narbonne s'est saisi de la question de la circulation des VTM sur les plages du littoral audois, avec la volonté d'une mise en application de la loi du 3 janvier 1991.

En conséquence, la commune de Gruissan a communiqué pour avertir ses usagers de l'interdiction totale d'accès aux VTM et lancé une étude environnementale pour l'aménagement d'aires de stationnement en amont des plages. Aujourd'hui, fin 2023, seules les plages de Mateille, La Vieille Nouvelle (côté Gruissan), les Montilles et Le Rouet restent accessibles en VTM côté mer. L'État travaille avec chacune des trois communes concernées pour la mise en œuvre des solutions permettant l'application de la loi.



QUESTION ÉVALUATIVE



Les actions prévues dans la Déclinaison Littoral, notamment en termes de coupures d'urbanisation et de fermeture des plages à la circulation motorisée, ont-elles été mises en œuvre ?

100% des coupures d'urbanisation figurant dans la Charte ont été respectées

85% du littoral effectivement fermé à la circulation motorisée



Les initiatives des communes du littoral, du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires ont amplement contribué à la mise en œuvre de la Déclinaison Littoral de la Charte. Les dispositions pertinentes (au sens de la loi ALUR) de cette déclinaison ont été transposées dans le SCoT de la Narbonnaise, par exemple les coupures d'urbanisation.

S'agissant des espaces urbains, la suppression d'un équipement touristique préalable à la renaturation/requalification d'une portion du front de mer à Saint-Pierre-la-mer (Fleury-d'Aude) et l'abandon d'un projet d'extension urbaine à Narbonne-plage pour valoriser le site naturel des Exals, témoignent de cette dynamique. Néanmoins, d'autres projets doivent être engagés pour mener à bien la difficile réhabilitation du bâti des stations balnéaires, l'amélioration qualitative des espaces publics, le traitement des entrées de ville et des franges urbaines.

En matière de circulation motorisée sur les plages, nombre d'espaces naturels littoraux ne sont désormais plus accessibles aux véhicules terrestres à moteur (VTM). Aujourd'hui, fin 2023, seules les plages de Mateille, La Vieille Nouvelle (côté Gruissan), les Montilles et le Rouet restent accessibles en VTM côté mer. L'État travaille avec chacune des trois communes concernées pour la mise en œuvre des solutions permettant l'application de la loi.

Les autres actions de préservation de la biodiversité littorale se rapportent souvent à la gestion de la fréquentation qui, déjà plus importante que dans l'arrière-pays en 2010, a clairement augmenté après les confinements liés à la pandémie. Sur des sites où les moyens de gestion et de surveillance sont faibles ou inexistants (contrairement à la RNR de Sainte-Lucie), la fréquentation est réellement impactante : les paysages sont marqués par la multiplication des sentiers et la faune est régulièrement dérangée.

Ce constat souligne la nécessité de décloisonner les compétences en matière de gestion de l'espace et de tourisme, pour une stratégie commune d'accueil des visiteurs et sportifs de nature.

Les documents d'objectifs sont tous opérationnels et en cours de mise en œuvre. Y compris le plus récent d'entre eux, celui du Cours inférieur de l'Aude (site incluant le fleuve et son embouchure) qui a connu une année 2018 sans animateur. Bien que son périmètre déborde le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée, il est aujourd'hui animé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional.



Comment l'image du littoral a-t-elle évolué ?

10.3%

le taux d'artificialisation du territoire concerné par la Déclinaison Littoral de la Charte (+0,4% entre 2012 et 2021)

+37%

(1290 ha) entre 2010 et 2022, l'évolution des surfaces acquises par le Conservatoire du Littoral

8

plages désormais nettoyées manuellement, sur 19. Toutes les communes littorales ont restreint les interventions mécaniques pour le nettoyage d'au moins une de leurs plages

Une enquête de 2021 auprès des habitants, sur leur perception et leurs aspirations quant aux paysages de la Narbonnaise, révèle quelques tendances :

- un faible taux de citation du littoral, des plages et des stations balnéaires comme éléments paysagers caractéristiques du territoire
- un très fort attachement à certains villages, au milieu naturel (massif de la Clape, plateaux), aux étangs, aux salins et au littoral
- la présence de plusieurs sites littoraux parmi les espaces les moins appréciés : les sites industriels de Port-la-Nouvelle, les stations balnéaires
- une appréciation négative des récentes évolutions paysagères : l'urbanisation nouvelle et ses impacts sur les espaces

naturels et agricoles, la dégradation générale de l'environnement, le tourisme et ses incidences

- l'aspiration à une préservation renforcée de ces paysages, notamment des espaces naturels
- une inquiétude face à l'accentuation de risques naturels (incendie, sécheresse, submersion marine) par le changement climatique, risques potentiellement impactants pour la qualité des paysages de la Narbonnaise.

L'image d'un littoral bétonné, autrefois accolée aux plages du Languedoc, est absente du résultat des enquêtes réalisées en 2016 auprès de vacanciers, dans le cadre du Diagnostic touristique de la Stratégie touristique innovante et intégrée (STII) sur le territoire du Parc naturel régional.

DYNAMIQUE

Un moment fort de réflexion collective a été l'élaboration du SCoT de la Narbonnaise, qui a associé de nombreux acteurs du territoire, dont le Parc, permettant en outre la transposition de la Charte du Parc dans ce document de planification.

D'intenses phases de concertation ont présidé à la fermeture des accès des véhicules à moteur aux espaces naturels littoraux, en particulier en 2014-2015, 2016-2017 et 2021-2022. Elles se sont traduites par de réelles avancées dans le dialogue, l'élaboration d'une stratégie territoriale et la prise de décisions pour des fermetures concrètes d'accès. Le sujet demeure toutefois conflictuel.



PARTENARIALE

La stratégie touristique du territoire s'appuie fortement sur la valorisation des paysages, des patrimoines et du Label Parc naturel régional dont le rayonnement est maintenant reconnu. Une problématique partagée par tous les acteurs du développement touristique porte sur l'accueil des pratiquants de sports de nature. La réalisation, par le Syndicat mixte du Parc, d'un diagnostic des sports de nature a d'ailleurs été précédée de nombreux échanges et concertations. Ce travail pourrait servir de support à l'élaboration d'une stratégie territoriale d'accueil de ces pratiquants dans les espaces naturels.

Synthèse



RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- Le respect et l'application, par les acteurs du territoire, de leurs engagements relatifs à la Déclinaison Littoral.



ENTRE DEUX EAUX

- Quelques plages encore accessibles aux véhicules terrestres à moteur.



PERSPECTIVES 2025-2040

- L'émergence, face au dérèglement climatique, de nouveaux projets collectifs et soutenus par les collectivités, tel le plan Littoral 21, et appuyés par de récentes études (La Mer monte, S.A.L.I.N., adaptation aux risques littoraux...) visant à mieux comprendre et anticiper les changements
- Une nécessaire mise en application de la loi vis-à-vis de la circulation des véhicules à moteur sur les dernières plages audoises
- L'élaboration et la mise en œuvre souhaitables d'une stratégie territoriale de gestion de la fréquentation dans les espaces naturels, permettant de mieux répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps, voire de créer des zones de quiétude pour la faune
- La pertinence, en raison du caractère global des bouleversements écologiques, d'intégrer les questions littorales dans le corps du Projet de Charte et de ne plus leur réserver une déclinaison spécifique.

Document annexe de la Charte primitive du Parc (2003), la Déclinaison Littoral a été insérée dans la Charte en 2010, afin de souligner l'importance des enjeux de préservation et de la mise en application de la Charte sur la frange maritime des six communes littorales. Il n'apparaît pas, toutefois, que cette déclinaison ait constitué un outil de poids supplémentaire, ni une feuille de route plus incitative que la Charte du Parc dans son ensemble, l'essentiel de son contenu figurant déjà au sein des trois axes de la Charte (et, en partie, sur le Plan de Parc).

Documents sources POUR EN SAVOIR PLUS

Programmes La Mer Monte dont les actes des rencontres scientifiques La Mer Monte/ Diagnostic des sports de nature.

3.2 Zooms thématiques



3.2.1

ZOOM SUR LA PERCEPTION DES PARTENAIRES « BIODIVERSITÉ »

Ce sous-chapitre restitue les principaux enseignements des entretiens réalisés par le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie avec un éventail d'acteurs de la biodiversité du territoire, chacun d'eux présentant un degré de connaissance différent de la Charte et une perception différente de celle-ci comme du partenariat avec le Parc naturel régional.

Structures interrogées : Conservatoire botanique national Méditerranéen (CBN Med), Office français de la biodiversité (OFB), Office national des forêts (ONF), Pôle relais Lagunes, Fédération de pêche de l'Aude, Fédération des chasseurs de l'Aude, Groupe Derivaz, Ligue de protection des oiseaux (LPO) de l'Aude, Département de l'Aude, Conseil scientifique et de prospective du Parc (via son président).



QUESTIONS ÉVALUATIVES



Les acteurs (habitants, agents, partenaires, socioprofessionnels et associatifs) partagent-ils les enjeux et objectifs de la Charte ?



Quasiment tous les partenaires interrogés confient ne pas avoir pris connaissance du contenu détaillé de la Charte, le document n'étant pas très utilisé dans le cadre des missions qu'ils effectuent avec le Syndicat mixte du Parc. Ils soulignent toutefois que l'effort du Parc pour valoriser et communiquer sur ses actions leur permet d'en apprécier les orientations et les principales traductions effectives.

Les orientations leur apparaissent pertinentes et en adéquation avec les besoins du territoire. Plusieurs partenaires, néanmoins, les décrivent comme générales et s'interrogent sur leur déclinaison opérationnelle. Ils s'accordent à dire que les thématiques que couvre la Charte restent d'actualité mais que d'autres, émergentes et urgentes, devront être intégrées dans la prochaine Charte. Les plus fréquemment mentionnées sont la résilience du territoire aux changements globaux, les problèmes liés à la surfréquentation et une meilleure prise en compte des espèces.

Tous les partenaires conviennent de la plus-value qu'apporte le Parc au territoire. De leurs réponses, trois points forts du Parc se détachent :

- la préservation du patrimoine naturel (biodiversité, paysage, qualité de l'eau), en particulier sur le littoral
- l'animation territoriale et la bonne coordination des acteurs du territoire
- le dynamisme impulsé sur les questions de biodiversité.

L'action du Syndicat mixte du Parc sur les sites Natura 2000 est appréciée tout spécialement par les partenaires concernés.

Un bémol, formulé par deux interlocuteurs, porte sur un déséquilibre territorial dans la répartition des actions, aujourd'hui fortement concentrées sur le littoral. De même, l'éducation à l'environnement et au développement durable gagnerait, aux yeux des acteurs concernés, à être élargie et mieux coordonnée, pour une prise en compte optimale des enjeux du territoire par le grand public.

Les réalisations sont-elles en adéquation avec la Charte ? Avec les autres actions menées sur le territoire ?



Les partenaires, dans leur majorité, préfèrent ne pas se prononcer sur la cohérence des actions du Parc dans la mesure où ils ne sont pas investis sur toutes les thématiques de la Charte. Pour les actions les concernant, la plupart tend à considérer l'ensemble comme satisfaisant. Quelques interlocuteurs, estimant certains objectifs de la Charte contradictoires entre eux, soulignent toutefois le travail du Syndicat mixte du Parc pour les concilier au mieux, reconnaissant sa capacité à mettre ses actions en cohérence.

Certains partenaires perçoivent le Syndicat mixte du Parc comme une structure politisée dont les actions peuvent ne pas être en totale harmonie avec les leurs. Reste que, pour tous les interlocuteurs, cette perception n'a jamais constitué un frein à la mise en œuvre des actions communes.

Dans quelle mesure les moyens alloués ont-ils permis de réaliser les objectifs ?



Neuf partenaires sur les dix qualifient de satisfaisants leurs échanges avec le Syndicat mixte. Un seul estime n'être pas suffisamment associé aux décisions du Parc. La grande majorité apprécie l'efficacité de l'équipe du Parc dans la mise en œuvre des actions, son écoute et sa disponibilité en cas de besoin.

Aux yeux des partenaires, le Parc valorise et communique bien sur ses actions. Certains souhaitent néanmoins être davantage informés, soit de manière ciblée selon leur spécialité, soit de manière globale pour une meilleure vision d'ensemble. Le Parc est perçu par plusieurs partenaires comme un acteur incontournable du territoire.

Le fonctionnement et les mesures prises en compte pour l'atteinte des objectifs de la Charte produisent-ils l'effet escompté ?



Les partenaires attendent que la future Charte du Parc intègre davantage les enjeux relatifs à la biodiversité et aux changements globaux. Ils ont proposé des thématiques en lien avec leur domaine de compétences. Parmi les plus fréquentes : l'intégration des continuités écologiques, les inventaires et suivis naturalistes, le redéploiement pastoral et la recherche scientifique. Nombre de partenaires insistent aussi sur l'importance de concilier les usages et d'aboutir à un équilibre entre le développement économique et le maintien du patrimoine naturel. L'encadrement des activités humaines (la production d'énergie, la fréquentation, les usages contradictoires) sur les espaces naturels est également cité parmi les axes de travail à développer. Deux partenaires insistent sur la nécessité d'associer davantage les socio-professionnels aux actions en faveur de la biodiversité. D'autres rappellent l'importance de solliciter les associations locales plutôt que d'internaliser leurs compétences.

Tous les interlocuteurs souhaitent poursuivre et même renforcer leur partenariat avec le Parc.

3.2.2

ZOOM SUR L'ACTION « CULTURE ET PATRIMOINE »

« Le Parc, un laboratoire des transitions culturelles » Les préconisations du CEPEL CNRS

La notion de transition culturelle mérite une explicitation. La « transition » évoque une situation de déqualification d'un état des choses, et d'émergence encore confuse d'un nouveau. « Culturelle », dans cette perspective, renvoie à plusieurs sens possibles, qui sont précisément réunis dans le destin du PNRNM.

Sensibilité

Une transition est culturelle au sens où il entre dans son processus d'autres dimensions que les seuls aspects objectifs, matériels ou experts. Une transition est donc culturelle dès lors qu'elle fait appel à des représentations, à des imaginaires, à des aspirations au changement. Les spécialistes du dérèglement climatique prennent chaque jour davantage conscience de ce que leur savoir expert, les chiffres de « leur inéluctable », les manifestations concrètes associées à ces mutations sont très diversement perçues par les citoyens. Ils font aussi, de plus en plus, l'expérience du détour par les émotions, la sensibilité, pour rétroagir sur la conscience civique de tels dérèglements. Ici est une première acception de la notion de transition culturelle : celle par laquelle un fait ne devient social que par la médiation de l'imaginaire. Ce que nous appelons la culture est alors un ensemble de repères anthropologiques qui produisent une compréhension, contrastée voire conflictuelle, du monde. Ce que le PNRNM a produit à ce titre est déjà très intéressant. Il nous semble important que cela soit porté avec plus d'ambition encore.

Démocraties

Il est une deuxième acception de la notion de transition culturelle qui observe plus précisément le secteur de la culture tel qu'il est aujourd'hui constitué. L'état des choses dont il est question touche à la nécessité, diversement ressentie, de faire évoluer le modèle actuel des politiques culturelles. Il y a bien sûr la controverse déjà ancienne qui porte sur les contributions respectives et attendues des paradigmes de démocratisation et/ou de démocratie culturelles. La première est tendue vers la diffusion au plus grand nombre d'un ensemble de biens et services culturels légitimes au nom du besoin, conscient ou inconscient, de la population. Elle se heurte à la difficulté de hisser, sociologiquement, ce plus grand nombre au niveau de la promesse démocratique. Elle est hantée par l'imposture. La seconde est tendue vers la reconnaissance d'une pluralité de cultures au sein du vécu des gens, et du bien-fondé de politique visant à renforcer ces capacités d'expression et leur partage. Elle se heurte à la hiérarchie actuelle de la légitimité artistique et culturelle, et à de redoutables défis de mise en œuvre qu'illustre le débat actuel sur les droits culturels. Elle est hantée par l'inanité. De ce point de vue, l'expérience du PNRNM est celle d'un compromis actif entre les deux perspectives, et mérite d'être creusé encore davantage dans deux directions. Le PNRNM, par sa reconnaissance active de la diversité des patrimoines, de la valorisation

de la culture et des pratiques sociales, entend la démocratie culturelle comme une fin légitime. Mais en programmant des artistes professionnels, en les invitant à résider, à écrire, à parcourir ce territoire, considère que l'idéal de démocratisation demeure central. La transition culturelle, vue du PNRNM, passe donc par le développement de ce compromis, en insistant notamment sur toutes les perspectives qu'offre la participation active des personnes à l'accréditation de son destin culturel.

Transgression

La troisième acception de la transition culturelle, au-delà de enjeux de sensibilisation et de changement de paradigme, réside dans la remise en question des frontières qui opposent le secteur culturel, le monde de l'art et d'autres secteurs d'action publique. La transversalité résulte non pas d'une injonction managériale, mais d'une évolution mutuelle des politiques publiques et de la création vers des coopérations plus intégrées. L'art environnemental en est un excellent exemple, où la matière politique (le problème, le défi, la mutation) est considérée comme un matériau artistique. Ici aussi, le PNRNM a soutenu des expériences concluantes de transgression des frontières, donnant naissance à des œuvres dont la qualification artistique n'entre pas la valorisation sectorielle. Ces expériences font écho à un véritable chantier de recherche au carrefour de l'art et des sciences de l'environnement, par exemple. Elles doivent être encouragées, notamment en direction des secteurs qui sont aujourd'hui au cœur des compétences publiques sur ce territoire : urbanisme, habitat, aménagement du territoire, insertion sociale, éducative et civique. Cette troisième acception de la transition culturelle est donc un défi partagé par le PNRNM et ses partenaires. Avec eux, il partage aussi le fait qu'il deviendra de plus en plus fondamental de ne plus justifier l'action culturelle uniquement pour elle-même, mais aussi pour les vertus qu'elle recèle dans l'atteinte d'autres objectifs permanents de l'action publique : développement, lutte contre les inégalités, bien-être collectif, éducation, etc.

PORTRAIT DU PNRNM EN LABORATOIRE

En mettant en évidence cette vision du Parc comme laboratoire d'innovation et d'expérimentation, on pense évidemment à l'univers de la recherche, dont c'est la fonction par essence.

Les acquis

Elle est souvent présente dans l'activité du Parc, notamment par le biais de partenariats. Dans les champs archéologique ou environnemental, cette relation entre Parc et recherche apparaît fructueuse. Elle s'illustre par l'action au long cours du Conseil scientifique et de prospective présidé par John D. Thompson ou encore par la collaboration à diverses échelles et selon différentes modalités avec des chercheurs et chercheuses du CNRS ou d'universités voisines. Comme nous l'avons déjà évoqué, les liens entre art et archéologie, art et environnement, ou encore art et patrimoine existent eux aussi sur le territoire.

Les potentialités

En revanche, cette relation est moins effective dans d'autres domaines culturels. Or les ressources scientifiques, sur le territoire ou à proximité, sont nombreuses. Elles pourraient s'inscrire dans des collaborations avec le Parc, à l'instar de ce qui se pratique en archéologie par exemple. La rareté de ces partenariats de recherche est donc à interroger. Les projets d'arts visuels, de spectacle vivant ou d'architecture pourraient bénéficier de partenariats avec ces structures de recherche, selon une réciprocité qu'il convient de préciser. En créant ainsi des ponts avec des institutions telles que l'École Supérieure des Beaux-Arts, l'École Nationale Supérieure d'Art Dramatique ou encore l'École Nationale Supérieure d'Architecture, et en organisant le lien avec les laboratoires de recherche, les chercheurs, ou même le Conseil scientifique et de prospective, on pourrait imaginer que le Parc développe une vocation fédératrice au service de ses missions d'action culturelle et de valorisation de ses patrimoines, matériels et immatériels.

Ce renforcement des liens entre action culturelle et recherche pourrait aussi avoir des effets d'élargissement et d'amélioration des partenariats au sein du territoire du Parc. Il pourrait aussi aider à résoudre certains paradoxes du développement culturel en Narbonnaise. En effet, le Parc développe un projet culturel qui s'inscrit en référence à une

définition anthropologique de la culture, telle que vécue par les habitants, et à laquelle l'action vient accorder une reconnaissance qui lui faisait défaut. Patrimoine vernaculaire, dimension artistique de métiers traditionnels, traces industrielles ou architecturales sont ainsi retravaillées d'un point de vue culturel. Cette acception large de ce qui fait culture dans un Parc diffère de la culture sur laquelle reposent, pour l'essentiel, les politiques des autres collectivités publiques, plus orientées vers la notion de secteur, de profession.

Les acteurs de la recherche culturelle, au sens large, pourraient bien jouer un rôle de tiers actif dans le rapprochement des points de vue et la résolution de ce paradoxe. Si nous considérons, avec chaque jour plus d'acuité, la Narbonnaise comme un territoire de la transition culturelle, cette résolution est cruciale, tout comme le renforcement des partenariats, au service d'un projet culturel de territoire qui ne soit pas que l'addition d'actions menées séparément.

Au titre des moyens, nous avons constaté une tension sur les ressources budgétaires au service de la culture, en dépit d'un volontarisme certain du PNRNM à bénéficier de subventions pérennes et ciblées, d'aides ponctuelles sur projet et à autofinancer une part de son projet culturel. Nous avons également montré combien la coopération, qui est l'un des leviers pour dépasser les insuffisances de moyens d'une action culturelle unilatérale, restait trop limitée sur le territoire de la Narbonnaise. Ces constats ne sont pas une fatalité, car ils dépendent d'une part de la lecture - nécessairement mouvante - qu'en font les protagonistes, et des nouvelles opportunités qui s'ouvrent à l'heure de réviser la Charte du PNRNM. La série de pistes qui suit a pour objet d'ouvrir les perspectives au service, non seulement, du laboratoire de la transition culturelle, mais plus globalement du développement de l'action culturelle sur le territoire de la Narbonnaise.

Piste n°1 Conventionner

Nos préconisations accordent une large part au développement des interactions entre protagonistes de l'action culturelle, de la recherche, des politiques publiques territoriales plus globalement. L'une des voies par lesquelles ces interactions peuvent être soutenues est la voie conventionnelle. Son mérite est d'établir le partenariat au-delà d'une opération, d'associer différents protagonistes à la mise en œuvre d'un projet pour leur propre compte ainsi que pour la réalisation d'un dessein commun. Il est aussi de conforter les ressources ciblées au-delà de l'annualité budgétaire, assurant ainsi une continuité aux engagements, mais surtout aux soutiens pour des projets qui dépassent très souvent le cadre fatidique de l'année civile. Aujourd'hui, le soutien de l'État au projet culturel du PNRNM est trop unilatéral pour faire l'objet d'une convention pluriannuelle. Il serait donc logique que les principaux protagonistes publics réinvestissent ce projet, en en faisant le levier de leurs propres politiques culturelles tout en contribuant au bien culturel commun. On pense aux EPCI, qui disposent d'instruments et de leviers financiers à même de contribuer à ce projet, sur leur territoire. Ici, l'opportunité est à construire, tant l'histoire est celle de trajectoires menées séparément. L'arrivée, par extension du périmètre, d'un nouvel EPCI actif en matière culturelle, lui aussi (la Communauté de Communes Région Lézignaise Corbières Minervois), rend cette perspective crédible, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. On pense, pour le département de l'Aude, au potentiel que représente le PNRNM pour le développement de son propre projet culturel territorial. Ici, la circonstance nouvelle est la naissance d'un nouveau PNR Corbières Fenouillèdes, au territoire connexe quoique différent, qui peut donner au Conseil Départemental la perspective d'un double levier d'action culturelle territoriale, pour la réalisation commune d'un certain nombre d'objectifs culturels départementaux. On pense à la valorisation des Archives, à l'éducation artistique et culturelle, à l'aménagement culturel du territoire, parmi d'autres finalités qui font l'essence d'une politique culturelle départementale

aujourd'hui. Quant à la Région Occitanie, à une autre échelle, ce sont les mêmes ressorts qui peuvent la conduire vers un conventionnement pluriannuel auquel elle s'est, jusqu'à présent, toujours refusée pour la culture. Dans sa politique culturelle, comme en général, la jeune région cherche à incarner son territoire au travers de dispositifs généraux, mais aussi par des formes de délégation de ses politiques au plus près des territoires. Faire région reste, sept ans après son baptême des urnes, l'un de ses défis majeurs. Le PNRNM peut d'autant plus incarner cette fabrique de la région par-le-bas que la nouvelle orientation de la politique régionale peut objectivement être analysée comme plus ouverte à la dimension territoriale de la culture, contre une vision de filière ou de secteur, qui avait tendance à prévaloir auparavant. Plus exactement, chaque dimension thématique de la politique culturelle régionale tend à se donner une finalité territoriale qui passe par l'action des agences (livre et lecture ; spectacle vivant ; cinéma notamment). En outre, la sensibilité de la région à des enjeux en tout ou partie territoriaux (résidences de territoire, oralité, langues régionales, expérimentation, accès à la culture dans les zones peu équipées, etc.) laisse penser qu'une double opportunité rapproche désormais le/les PNR et la politique régionale. L'hypothèse conventionnelle n'est donc plus une chimère. Elle est à naître.

Piste n°2 Communiquer

Nous avons, dans le rapport, identifié certains paradoxes qui faisaient notamment que le rayonnement de l'action culturelle du PNRNM était parfois plus clair à l'extérieur du territoire qu'au sein de la Narbonnaise. Parler de communication n'est donc pas nécessairement échauffer une stratégie globale et spectaculaire. La communication dont il est question passe sans doute davantage par le partage du dessein culturel du Parc sur son propre espace que d'un faire-savoir au loin.

Cette piste intervient à l'heure où se prévoit l'établissement d'un nouveau lieu, le Grand Castérou, destiné notamment à accueillir les locaux du PNRNM et à être emblématique de son action. La stratégie de communication du PNRNM bénéficiera certainement de l'écho que l'inauguration de ce nouvel espace et de ses potentialités multiples produira. Elle pourrait permettre de donner aux productions du PNRNM (ses éditions, ses réalisations, ses projets artistiques) un rayonnement plus important. La question événementielle, on le sait, a un passé narbonnais. Et il n'est

pas nécessairement dans la vocation d'un PNR de consacrer une part majeure de ses moyens à une stratégie de diffusion, ce qu'est l'organisation d'un festival, par exemple. En outre, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne dispose, sur son territoire, d'un outil événementiel par le biais de la Tempora. Notre préconisation n'est donc pas de faire de l'événementiel un axe de l'action culturelle, mais de le considérer comme un instrument possible, ponctuel par nature, de sa stratégie de communication. Un point de vigilance doit sans doute être mentionné ici : la réussite de l'action culturelle du PNRNM, nous l'avons rappelé, réside dans la pertinence de son déploiement territorial fin. Le risque lié à la (re)naissance du Grand Castérou est de concentrer l'attention et les moyens du PNRNM sur ce lieu. La communication et ses outils doivent donc veiller à ne pas céder à la fascination du lieu, et à servir le dessein du PNR : faire territoire.

Piste n°3 Compagnonner

L'esprit du laboratoire, c'est non seulement celui de l'expérimentation mais aussi celui du compagnonnage. La recherche d'aujourd'hui a relégué l'image du grand savant solitaire au rang de carte postale ancienne, tout comme celle du théoricien en chambre. En lieu et place, la recherche est à la fois plus que jamais collective et empirique, sensible aux variations des terrains, de configuration humaines et sociales. Dès lors, la formation à la recherche s'efforce de nourrir ces aspirations d'opportunités. Le PNRNM a donc vocation à démultiplier les partenariats avec les formations supérieures à la recherche, notamment dans le domaine culturel, avec lesquelles elle a peu d'expérience au-delà des aspects archéologiques. Le compagnonnage tel que nous l'envisageons avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur suppose des rencontres, l'établissement de liens d'interconnaissance pour conjuguer les opportunités sans rien céder à l'opportunisme, dans des domaines aussi divers que les formations en architecture, aux arts plastiques, aux arts dramatiques, à la musique, au patrimoine, etc. Une partie de ces compagnons se trouve potentiellement sur le territoire de la Narbonnaise et permettent d'enrichir l'intérêt de conventions. D'autres se situent à proximité et ne demandent qu'à incarner le grand objectif politique de la recherche : partager le savoir avec le plus grand nombre.

3.3

La perception externe et interne de la mise en œuvre de la Charte

3.3.1

ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE HABITANTS

Quelle perception les habitants du territoire ont-ils de la Charte 2010-2025 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ? Dans quelle mesure connaissent-ils ce document et comment apprécient-ils sa traduction concrète, ses effets sur leur bassin de vie ? Par extension, quels sont à leurs yeux les objectifs et les domaines d'intervention que la future Charte devra prioriser ?

Afin d'obtenir un éclairage sur ces interrogations, une enquête en ligne a été réalisée dans le cadre de la présente Évaluation. Présentée sous forme d'un questionnaire en 124 points, elle a recueilli près de 400 contributions. Le profil d'ensemble des participants est plus ou moins représentatif de la population du territoire (tranches d'âge, catégories socioprofessionnelles...) telle que la dessinent les chiffres de l'Insee.

43% des répondants connaissent la Charte du Parc et seuls 54% ont déjà participé à un événement organisé par le Syndicat mixte.

Les réponses sont d'autant plus instructives que les répondants n'ont qu'une connaissance relative de la vocation et des domaines d'action d'un parc naturel régional. En outre, seulement 60% d'entre eux identifient le périmètre global du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée. Leurs réponses témoignent donc bien de leur perception, plus que d'un savoir sur le Parc lié par exemple à leur activité professionnelle ou associative. Leur définition majoritaire d'un parc naturel régional ne s'éloigne d'ailleurs pas de la vision la plus répandue : « un environnement préservé », « une réserve naturelle ».

La **qualité des paysages**, en l'occurrence, recueille de leur part un bon taux de satisfaction. Il en va de même pour la **qualité du littoral, des étangs et des cours d'eau**. Ces deux thématiques leur apparaissent comme fortement prioritaires, tout comme la **qualité et la diversité des produits locaux**, témoignage de leur attention aux circuits courts, à la santé alimentaire et à l'agriculture paysanne.

Les habitants soulignent aussi la **vitalité culturelle et associative** du territoire, ainsi que sa **dynamique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**.

Ils apprécient la **qualité des services et équipements** du territoire. Si leur estime pour le travail de valorisation et de protection des patrimoines culturels bâtis est réelle, ce domaine d'action ne leur semble pas devoir constituer une priorité forte.

Ils sont plus soucieux de l'**évolution de l'urbanisation** (incluant les difficultés d'accès au logement), de la maîtrise des nuisances et de la gestion des déchets qui, à leurs yeux, doivent être améliorés. Leurs critiques portent également sur un **manque de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle**.

Enfin, ils estiment trop faible l'information des citoyens par les collectivités et souhaitent un **mode de gouvernance plus collaboratif**, qui intègre davantage la participation des habitants.

Par-delà leur perception du territoire à cet instant de la Charte, les habitants ont été interrogés plus spécifiquement sur les actions du Syndicat mixte du Parc, selon quatre grandes thématiques.

- **Économie et emploi** : leur seule réserve porte sur un développement trop discret de la marque « Valeurs Parc ». La valorisation touristique et - plus importants selon eux - le développement des circuits courts ainsi que le soutien à l'artisanat et aux PME-PMI, recueillent leur satisfaction.
- **Environnement et cadre de vie** : les habitants saluent l'action du Parc pour la préservation de la biodiversité, des paysages et des espaces naturels remarquables, sujet éminent, de même que son travail en faveur du patrimoine et de la qualité architecturale. Les attentes restent fortes quant à l'adaptation du territoire au changement climatique.
- **Ressources et écomatériaux** : s'agissant du déploiement des énergies renouvelables, la satisfaction des habitants est d'autant plus nuancée que leurs attentes sont très grandes. L'exploitation durable de la forêt, moins déterminante à leurs yeux, est jugée favorablement. Leur perception de l'usage des écomatériaux est amoindrie par le faible intérêt qu'ils accordent à cette question.
- **Services et cohésion** : mitigés quant au maintien des commerces de proximité, les habitants témoignent d'une vive attente en matière de cohésion sociale et solidaire, de lutte contre les nuisances, de solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme.

Les participants au questionnaire invitent le Parc à accentuer son action sur la préservation des milieux naturels et le développement des mobilités douces et alternatives.

||||||

3.3.2

LA PERCEPTION DES AGENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE, COLLECTÉE PAR EXTERNALISATION

Synthèse d'entretiens réalisés auprès d'un échantillon d'agents du Syndicat mixte du Parc.

Les agents du Syndicat mixte rencontrés ici ont tous contribué à la co-rédaction de la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, aussi en possèdent-ils bien le contenu, au moins pour leur champ de compétence. Tous envisagent la Charte 2010-2025 comme le support d'une « dynamique », de « lignes directrices ». « En la rédigeant, nous savions exactement où nous voulions aller », résument-ils.

Au cours de la présente évaluation, précédée déjà du bilan intermédiaire, ils ont constaté sans réelle surprise l'adéquation de leur bilan (à de rares manques près) avec les objectifs et les mesures de la Charte. Si la relecture détaillée de la Charte a donné lieu à des redécouvertes, soulignent-ils, celles-ci ont porté sur « des mesures ne relevant pas de [leur] animation » respective.

Tous utilisent la Charte comme un document de référence, sans nécessairement la consulter au quotidien. « L'esprit de la Charte, je l'ai intégré, mais je ne me rends pas aux réunions avec le document sous le bras », observe l'un d'eux. C'est, le plus fréquemment, pour motiver un avis officiel sur la conformité d'un projet avec la Charte que les agents se reportent au libellé exact de celle-ci.

Dans l'intervalle de 2010 à 2022, une évolution s'est produite qui a rejilli sur la mise en œuvre effective de la Charte : **une reconnaissance générale du Parc naturel régional comme animateur du territoire.** « La Charte n'a pas été, d'emblée, une référence pour tous les acteurs, témoignent les agents du Syndicat mixte. Par exemple, dans notre région balnéaire, notre approche en faveur du tourisme de nature ne correspondait pas à l'ADN du territoire. Cela a beaucoup changé, tous nos partenaires sont désormais réceptifs aux orientations du tourisme durable et soutenable ».

Cette dimension effective d'animation rend d'autant plus importante la phase de co-construction de la Charte 2025-2040. Le travail d'évaluation a mis en lumière des enseignements bienvenus, dans la perspective de ce futur document. « Au contact de l'écosystème d'acteurs rassemblés pour la mise en place des lois Transition énergétique pour la croissance verte puis Climat et résilience, ma perception de la Charte a changé, souligne un agent. Elle est très ambitieuse dans son contenu, mais les moyens sont-ils en adéquation ? » Un autre estime aussi que la Charte actuelle, « riche et dense », pêche par un aspect « nébuleux et conceptuel, qui rend difficile son appropriation par tous : les actions qui relèvent d'une même thématique sont éparpillées et, par exemple, la politique de l'eau en devient peu lisible ».

« Il nous faudra parvenir à un document qui anime davantage, qui justifie l'action et la programmation », concluent-ils. Ainsi, l'ossature de la future Charte sera formée par les mesures, qui se rapporteront à des défis et des orientations : cette organisation, issue d'un travail collectif en ateliers, s'accorde avec l'approche éminemment transversale du Parc naturel régional tout en valorisant l'aspect opérationnel. Pour une meilleure appropriation collective de la future Charte, le Syndicat mixte a misé sur une co-construction la plus en amont possible. « La Charte actuelle a été validée par tous, mais pas co-écrite », observe un agent. « Cette fois, je confie aux partenaires une trame qu'ils pourront développer avec leurs mots, afin que nous soyons vraiment co-auteurs ». La future Charte portera l'empreinte de l'ensemble des acteurs : c'est aussi cela, le fruit du travail d'évaluation.

4

Évaluation transversale



4.1 Répartition spatiale de l'intervention

Un reproche fréquent porte sur un déséquilibre des interventions, lequel s'exercerait en faveur des communes du littoral et aux dépens de celles des Corbières maritimes et du massif de Fontfroide, autrement dit de l'arrière-pays. Ce sentiment, sans doute faussé par le fait que le littoral bénéficie d'aides spécifiques, ne semble pas fondé dans la réalité de la mise en œuvre de la Charte.

À titre d'exemple, les actions « Paysage en chantier », qui portent sur la lecture et l'interprétation paysagère et s'adressent à tous les habitants, ont couvert l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Il en va de même pour le programme d'éducation à l'environnement en lien avec les écoles. Ces démarches sont d'autant plus importantes qu'elles contribuent à une compréhension, par tous, du territoire, de son identité culturelle et de son devenir. Elles œuvrent à une forme de cohésion géographique et patrimoniale.

Par-delà ces approches particulièrement porteuses de sens, la composition du Syndicat mixte et la palette des cosignataires de la Charte - avec, en premier lieu, les intercommunalités - garantissent la juste répartition spatiale des actions. L'intervention n'est pas envisagée de manière localisée et exclusive, ni selon un clivage entre le littoral et l'arrière-pays, mais dans une interrelation entre l'ensemble des unités paysagères du territoire;



4.2 Regards croisés en quelques interrogations

Ce chapitre résulte d'une analyse produite par des bureaux d'études externes sur la base de réponses de plusieurs partenaires et élus du Syndicat mixte, analyse complétée ou nuancée par un entretien avec la direction du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Cette analyse évaluative porte sur l'action en propre du Syndicat mixte. Elle se distingue en cela du chapitre 3.1, consacré à la mise en œuvre de la Charte qui procède d'un engagement collectif.

4.2.1

QUESTION 1

LES ACTEURS (HABITANTS, AGENTS, PARTENAIRES, SOCIOPROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS) PARTAGENT-ILS LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CHARTE ?

SOUS-QUESTIONS

- Les différents acteurs du territoire connaissent-ils la Charte et ses engagements ?
- Quel est le degré d'appropriation de la Charte par les différents groupes d'acteurs du territoire ?
- Si la Charte est méconnue, les acteurs ont-ils connaissance des actions menées par le Parc ?
- Les acteurs sont-ils sensibilisés à l'action du Parc ? Comment ses actions sont-elles perçues ?
- Les orientations sont-elles en adéquation avec les besoins du territoire ?
- Quels sont les besoins et les attentes identifiés par les acteurs ?
- Les engagements inscrits dans la Charte apparaissent-ils tous encore pertinents aujourd'hui ?
- Quelle est la plus-value du Parc sur le territoire ?
- Le Parc a-t-il innové ou favorisé l'innovation ?
- Le Parc a-t-il expérimenté ou favorisé l'expérimentation ?



UNE CHARTE MÉCONNUE DANS SON CONTENU LITTÉRAL

Les entretiens ont mis en lumière la relative méconnaissance, par un nombre significatif d'élus et partenaires, du contenu littéral de la Charte 2010-2025. La densité et la technicité du document ne sont pas étrangères à ce constat, d'autant que la Charte a été conçue de manière à refléter la transversalité des actions du Parc, particulièrement pour les domaines de la biodiversité, de l'eau, du climat et de l'énergie, du paysage et des espaces. Sa construction complexifie la lecture, notamment dans le cadre d'une recherche traditionnelle par thématique.

Toutefois, les résumés qui émaillent le document, la valorisation des axes et des objectifs, favorisent une approche synthétique de la Charte. Celle-ci est, en outre, aisément accessible sur le site internet du Parc naturel régional.

La fréquente méconnaissance du contenu de la Charte n'a pas entravé sa mise en œuvre effective. D'abord, l'équipe du Syndicat mixte possède une bonne maîtrise de la Charte, de ses axes et de leur déclinaison opérationnelle. Ensuite, plusieurs partenaires institutionnels n'éprouvent pas la nécessité de se référer à la Charte dans la mesure où les sujets pour lesquels

ils sont sollicités sont définis par des conventions de partenariat. La vue d'ensemble des enjeux de la Charte leur suffit. Par-delà les actions dont ils sont partenaires, les institutionnels ont un degré de connaissance variable de l'activité du Syndicat mixte. La communication du Parc, à travers les listes de diffusion, les publications et les événements, leur apporte en tout cas une information constante.

Plusieurs élus et partenaires estiment souhaitable la réalisation d'un document synthétisant le contenu de la prochaine Charte, aussi bien pour leur usage qu'à destination du grand public.

Si le contenu littéral de la Charte est méconnu, si le document apparaît difficilement mobilisable par tous, chacun a conscience des enjeux qu'elle revêt. Sa traduction en actes est réelle, grâce à la dynamique partenariale du Syndicat mixte. La future Charte 2025-2040 devra faire l'objet d'un document de synthèse, un outil motivant qui rendra la stratégie de territoire lisible et appropriable par les partenaires comme par les habitants.



UN DOCUMENT STRATÉGIQUE VISIONNAIRE

Plus de douze ans après sa validation, la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée reste-t-elle un document d'actualité? Sa pertinence est-elle intacte? Oui, indéniablement, aux yeux des partenaires et des élus : tous s'accordent à estimer que les grands enjeux du territoire ont bien été identifiés et/ou anticipés par ce document stratégique.

Le changement climatique constitue l'enjeu le plus prégnant, de par ses impacts possibles sur les milieux naturels comme sur la santé et les activités humaines (l'augmentation du risque de submersion marine, du risque feux de forêt...). Parmi les autres enjeux cruciaux, les personnes interrogées mentionnent la préservation de l'environnement et la sensibilisation de tous les publics.

Document stratégique et visionnaire, la Charte n'a rien perdu de son acuité : ses orientations sont en adéquation dans la durée avec les besoins du territoire.



LE PARC, SINGULIER ET INNOVANT

Pour tous les acteurs consultés, la valeur ajoutée du Parc naturel régional est incontestable. Ils soulignent combien le Syndicat mixte du Parc :

- contribue à une meilleure appréhension du territoire par les habitants et à une meilleure visibilité de celui-ci auprès du plus large public
- permet de capter des financements auxquels d'autres structures et partenaires ne sont pas éligibles et de mutualiser les moyens des communes engagées
- impulse une dynamique collective, impliquant notamment les communes, autour de projets précis

- déploie des compétences et des expertises techniques nouvelles sur le territoire : l'ingénierie de l'équipe du Syndicat mixte est unanimement saluée.

Les partenaires et élus apprécient tout spécialement le vecteur d'innovation et d'expérimentation que constitue le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Ils citent fréquemment les programmes de recherche « La Mer monte » et S.A.L.I.N. et l'action « Éco-habiter » qui a mobilisé une grande diversité de publics. Ils soulignent l'importance de poursuivre et même de renforcer ce volet innovation dans la future Charte. Un accent est mis sur la singularité du Parc naturel régional, singularité à cultiver vis-à-vis des structures partenaires telles que les EPCI dont les compétences se sont élargies depuis 2010. Il s'agit de parvenir à une complémentarité idéale des compétences et des actions entre le Parc et l'ensemble de ses partenaires, institutionnels, associations, organisations professionnelles.

Aux yeux des acteurs interrogés, la valeur ajoutée du Syndicat mixte du Parc réside en premier lieu dans sa dynamique d'innovation et d'expérimentation, mais encore dans sa capacité d'animation du territoire (fédération des partenaires, mobilisation de moyens financiers) et dans l'expertise bienvenue de ses agents. Ils invitent à questionner cette valeur ajoutée à l'aune des compétences détenues par les partenaires, pour une meilleure complémentarité à l'échelle du territoire. De toute évidence, le volet expérimentation doit être accentué, avec le souci de valoriser le caractère reproductible des actions.



POUR UNE COMMUNICATION FORMALISÉE ENTRE PARC ET PARTENAIRES

Tous les partenaires souhaitent formaliser la communication entre leur structure et le Parc, pour un meilleur suivi des actions menées par le Syndicat mixte. D'autant qu'au quotidien, les relations de travail entre les techniciens de ces structures et ceux du Syndicat mixte sont d'ores et déjà effectives.

Une communication plus fluide entre Syndicat mixte et partenaires à l'échelon institutionnel, une meilleure intégration des communes de l'arrière-pays dans les actions : telles sont les attentes formulées.

4.2.2

QUESTION 2

LES RÉALISATIONS SONT-ELLES EN ADÉQUATION AVEC LA CHARTE ? AVEC LES AUTRES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE ?

SOUS-QUESTIONS

Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec celles menées par les partenaires ? Avec les politiques publiques ?

Des freins ont-ils été rencontrés avec les partenaires ?

Le Parc a-t-il apporté de la cohérence, de la cohésion au territoire ?

Les actions correspondent-elles aux mesures inscrites dans la Charte ?

Les actions développées sont-elles cohérentes entre elles ?



COHÉRENCE, COMPLÉMENTARITÉ, EXPERTISE

Le Parc a familiarisé les partenaires à une culture de la co-construction, qui favorise la cohérence entre ses actions et les autres politiques publiques. La révision du SCoT de la Narbonnaise, par exemple, a donné lieu à une concertation fructueuse entre le Syndicat mixte et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

L'évolution des compétences des EPIC et la montée en puissance du Grand Narbonne ont conduit le Parc à ajuster le cadre de son intervention, de façon à garantir la meilleure complémentarité sans empiéter sur les plates-bandes de ses partenaires. Ceux-ci, du reste, reconnaissent et apprécient l'expertise du Syndicat mixte dans un large éventail de domaines, dont ceux de l'eau et de l'énergie, compétences qui depuis 2010 ont été redistribués. De même, si le Parc a été précurseur pour l'animation pédagogique, les collectivités locales peuvent désormais assurer ce volet éducatif. Cela ne génère pas de concurrence car les initiatives du Parc, structure d'expérimentation, ont précisément vocation à être relayées sur l'ensemble du territoire.

En matière de tourisme, compétence du Grand Narbonne avec la Côte du Midi, le Syndicat mixte du Parc apporte sa valeur ajoutée au développement des sports de pleine nature, à l'émergence d'un tourisme soutenable, à l'interprétation patrimoniale, et cible plus spécifiquement les ailes de saison. Ainsi, le recoupement des compétences ne donne pas lieu à des interférences mais à de vraies complémentarités.

Le travail collaboratif entre structures favorise la cohérence des actions du Parc avec les autres politiques publiques sur le territoire. Sur des champs de compétences désormais croisés (en raison de la montée en puissance des EPIC), tels que l'eau, le climat et l'énergie, la complémentarité des actions domine.



UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE À CONFORTER

Tous les entretiens auprès des partenaires convergent pour saluer le travail entre les équipes du Syndicat mixte et les leurs. Comme évoqué, les compétences des agents du Parc naturel régional sont particulièrement reconnues.

Nombre de partenaires disent leur satisfaction quant à leur collaboration avec le Parc. À titre d'exemple, l'action menée dans le domaine agricole est considérée comme fédératrice et fructueuse en termes de résultats concrets. D'autres estiment toutefois que le Parc pourrait être davantage moteur dans ses partenariats et qu'il ne valorise pas suffisamment les actions conduites. Cette remarque rejoint la demande de plusieurs partenaires d'instaurer des réunions formelles de suivi.

Le caractère politique du Bureau syndical, exclusivement composé d'élus, peut apparaître à la fois comme un frein à certaines actions et comme un levier pour des dossiers ambitieux. Si la dynamique partenariale est indéniable et fructueuse techniquement, il semble qu'elle pourrait être améliorée par une meilleure communication entre structures et par l'octroi de moyens financiers supérieurs.

Sur ce dernier point, la nouvelle attribution du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, le pilotage du GAL Via Domitia, va permettre la mise en place de projets innovants, par exemple sur les volets de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.



DES ACTIONS PARTENARIALES EN COHÉRENCE AVEC LA CHARTE

Les actions de partenariat ont témoigné d'une réelle cohérence vis-à-vis de la Charte, qu'elles aient porté sur la biodiversité, la gestion des milieux et de l'eau, le climat et l'énergie ou encore la sensibilisation de tous les publics. En outre, les actions ont fortement concerné des zones Natura 2000 ou des sites du Conservatoire du littoral gérés par le Parc, tous espaces qui demandent un suivi constant et une intervention affirmée.

Si la Charte couvre tous les enjeux du territoire, des attentes sont formulées par les partenaires

en matière de tourisme, de gestion de l'urbanisme, de communication auprès des scolaires et du grand public, de coopération avec les territoires voisins dont les autres parcs naturels régionaux d'Occitanie.

Les actions réalisées entrent en cohérence avec les axes, objectifs et mesures de la Charte.

|||||

4.2.3

QUESTION 3

DANS QUELLE MESURE LES MOYENS ALLOUÉS ONT-ILS PERMIS DE RÉALISER LES OBJECTIFS ?

SOUS-QUESTIONS

- Quels sont les moyens humains, financiers et techniques qui ont été mobilisés ?
- Ces moyens correspondent-ils aux besoins ?
- Les moyens ont-ils été correctement répartis ?
- Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens utilisés ?
- Les moyens sont-ils présents dans tous les domaines d'action prévus par la Charte ?
- Quels moyens ont manqué ?
- Quels freins ont été rencontrés ?

La question des moyens est cruciale pour le Parc naturel régional et pour l'amplitude de ses activités. Le Syndicat mixte du Parc n'est pas financé par l'imposition mais par des dotations statutaires, octroyées par ses membres, et par des subventions allouées en fonction de contrats d'objectifs, de conventionnements et de missions ciblées. Les dotations statutaires ne suffisent pas, à elles seules, à couvrir la masse budgétaire représentée par les moyens humains. Aussi le fonctionnement du Syndicat mixte est-il suspendu en latence au risque d'une baisse de l'enveloppe globale des subventions. Aujourd'hui, le Syndicat mixte assume l'ensemble des missions inhérentes à un parc naturel régional. S'il n'a pas d'urbaniste, il n'en rend pas moins, sur les projets d'aménagement, des avis éclairés et attendus par l'État.

Au cours de la période de la Charte, l'équipe du Syndicat mixte est passée de 15 à 39 agents et de la gestion d'un à cinq établissements (avec la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, le chantier de charpenterie de marine, la Maison de la Narbonnaise et le GAL Via Domitia).

Si l'adhésion du Grand Narbonne au Syndicat mixte en 2015 a apporté des moyens conséquents et pérennes, l'inquiétude subsiste quant aux financements d'ordre non statutaire.

|||||

4.2.4

QUESTION 4

LE FONCTIONNEMENT ET LES MESURES PRISES EN COMPTE POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE PRODUISENT-ILS L'EFFET ESCOMPTÉ ?

SOUS-QUESTIONS

- Où se situent les projets ? Quels objectifs et quelles orientations sont concernés ?
- Comment le Parc travaille-t-il avec ses membres ? Avec ses partenaires ?
- L'organisation interne et externe du Parc est-elle optimale pour la mise en œuvre de la Charte ?
- Comment le fonctionnement du Parc avec ses membres et ses partenaires pourrait-il être amélioré ?
- Le pilotage de la mise en œuvre est-il efficace ?
- Quelle est la contribution spécifique du Parc à la mise en œuvre des engagements de la Charte ?
- Comment le Parc s'est-il positionné dans la mise en œuvre de la Charte (opérateur, animateur, initiateur, coordinateur, maître d'ouvrage, opérateur, cofinancier...)?

○○○

GESTION DES MILIEUX ET LITTORAL
PRIORISÉS : UN RESENTI QUI PERDURE

Les partenaires et élus interrogés soulignent que l'axe I, relatif à la préservation et la gestion des milieux, a été fortement assumé, d'autant que les nombreuses actions mises en œuvre

font l'objet d'un suivi régulier. Ils attribuent ce constat à la gestion et à l'animation, par le Syndicat mixte, des sites Natura 2000 et du Conservatoire du littoral. Ils relèvent également la dynamique d'actions dans les domaines du climat et de l'énergie. En termes de répartition géographique, les partenaires et élus considèrent que les actions se concentrent davantage sur les communes du littoral, avec l'implication moindre que ce sentiment peut induire de la part des communes de l'arrière-pays.

Un sentiment perdu, celui d'un Parc qui se consacrerait d'abord à la préservation de l'environnement et dont l'action rejaillirait majoritairement sur les communes du littoral, même si la réalité peut être différente.



LE SOUHAIT DE PROLONGER LA DYNAMIQUE

Élus et partenaires réitèrent leur besoin d'une communication plus soutenue à leur égard, pour conforter les synergies. Tous souhaitent maintenir la dynamique de travail et, même, renforcer leur partenariat avec le Syndicat mixte.



LA JUSTESSE DES POSITIONNEMENTS DU PARC

Initiateur, maître d'ouvrage, coordinateur, conseil... Le Syndicat mixte a assumé une grande variété des rôles nécessaires à la mise en œuvre de la Charte. Les observateurs externes mentionnent que le Parc a d'abord (en 2010) insufflé les actions puis, peut-être en lien avec l'évolution des compétences des EPCI, a pu passer le relais à ses partenaires. Il n'en a pas moins continué à accompagner de façon soutenue la mise en œuvre de la Charte, apportant son expertise technique et, en sa qualité de laboratoire d'expérimentations, déployant de nouvelles actions.

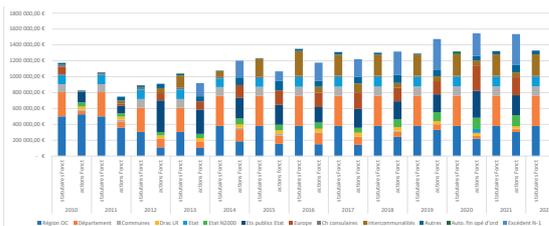
Vecteur d'animation territoriale, le Parc assume les tâches nécessaires à la concrétisation de la Charte, en veillant à ne pas interférer avec les compétences des partenaires mais au contraire en les mobilisant dès que possible. Son accompagnement constant se traduit par un appui technique et par des propositions d'actions innovantes.

4.3 Évaluation financière

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PNR DE 2010 À 2022



ÉVOLUTION DES RECETTES - STATUAIRES - ACTIONS 2010 À 2022





Le grau naturel de l'étang de l'Ayrolle à la Vieille Nouvelle

5

Synthèse de l'Évaluation



AXE 1

Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers

OBJECTIF 1.1

Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation du patrimoine naturel



Trame verte et bleue, trames turquoise (lagunes) et noire (paysage nocturne), réservoirs de biodiversité, occupation du sol, obstacles à l'écoulement... En près de quinze ans, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée a indéniablement enrichi et actualisé la connaissance de ses milieux écologiques et de leur fonctionnement. Restituées sous forme de cartographies, d'inventaires ou encore de diagnostics, ces données sont essentielles pour la préservation des écosystèmes face au changement climatique et à tout projet ou processus potentiellement impactant.

Ce souci de préservation s'est traduit par une veille constante, avec la mise en œuvre de 132 suivis. Ceux-ci portent aussi bien sur les roselières littorales que sur la qualité chimique des masses d'eau, la sensibilité de l'avifaune et de la flore dans des sites fréquentés, la biodiversité emblématique.

La connaissance du territoire n'est certes pas exhaustive : la géologie, la trame blanche (bruit), les invertébrés ou encore les mollusques doivent faire l'objet d'études plus soutenues.

L'acquisition de savoirs s'est accompagnée d'une réelle dynamique de partage des connaissances, tant auprès des spécialistes que du public, même si **les modalités de mutualisation des données restent perfectibles**. Dans le même temps, la mobilisation des compétences - dont celles du Conseil scientifique et de prospective du Parc - a permis l'engagement de 24 programmes de recherche, dédiés par exemple à la réintroduction de la Centauree de la Clape et à un phénomène crucial pour demain : l'élévation du niveau de la mer. La dynamique de partage documentaire s'est conjuguée avec la mise en place de stratégies de

gestion cohérentes. En témoignent la couverture effective de toutes les zones Natura 2000 par des documents d'objectifs, les plans de gestion de la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et de 10 sites (sur 12) du Conservatoire du littoral, la fondation d'instances mutualisées tel le Comité des étangs du Narbonnais, ou encore la constitution d'une cinquantaine de groupes de travail thématiques sur l'eau. Le Syndicat mixte du Parc, en ce sens, a inclus une culture de la concertation et une vision transversale qui ont grandement contribué à la coordination des acteurs et à la mutualisation des démarches.

OBJECTIF 1.2

Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres



Espaces protégés, les sites Natura 2000 du territoire sont aujourd'hui couverts par un document d'objectifs. **Les moyens humains dédiés à la gestion des sites naturels et à la préservation de leur biodiversité ont augmenté significativement, toutefois leur répartition géographique est inégale et se traduit par une prédominance des actions sur le littoral.**

Du reste, la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie constitue un formidable « laboratoire » pour la mise en application de la Charte, tant en termes de suivis écologiques que de surveillance de la nature et de régulation de l'accueil du public.

Dans le cadre ou en dehors de ces documents d'objectifs, nombre d'actions ont été conduites en faveur des écosystèmes : la restauration de zones humides (marais, roselières), l'opération « Pin d'Alep de Noël » pour endiguer la fermeture des pelouses méditerranéennes par la forêt, le balisage nautique pour la quiétude de l'avifaune, la création d'îlots pour les larolimicoles coloniaux, la lutte contre les espèces invasives telles le crabe bleu et le lippia... Une décision à fort retentissement a été l'interdiction de plusieurs plages aux véhicules terrestres à moteur. En l'occurrence, **une surveillance accrue des sites naturels s'avère nécessaire en raison d'une hausse des incivilités.**

Une vive attention a été portée à l'amélioration qualitative de la ressource en eau et aux milieux aquatiques, à travers une dynamique de réduction des pesticides (p. ex. « Zéro pesticides sur les voies ferrées »), la lutte contre l'eutrophisation, la détection des métaux lourds et l'atténuation des risques de pollution par les hydrocarbures. **Quantitativement, le déficit hydrologique du bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu n'est pas encore résorbé, ce qui nécessite d'interroger les usages et les besoins en eau.**

Pour les continuités écologiques, la période de la Charte se caractérise par une faible diminution de la trame des milieux ouverts (-4%), une stabilité des milieux boisés et garrigues fermées, une augmentation qualitative de la mosaïque agricole, un maintien des milieux dunaires et de la trame bleue et, regrettablement, une hausse de la fragmentation (+16%) liée à l'artificialisation. **La préservation des corridors écologiques sera clairement l'un des grands enjeux de demain.**



OBJECTIF 1.3**Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise**

Des garrigues du massif de la Clape aux lagunes côtières, du relief gréseux des Corbières au piémont, les paysages méditerranéens de la Narbonnaise se caractérisent par leur singularité naturelle et l'empreinte d'activités traditionnelles (vigne, pêche, pastoralisme). Le Parc a orchestré, sur les 22 communes de son périmètre, une opération « Paysage en chantier » sensibilisant les habitants aux évolutions de leur cadre de vie. Ces soirées d'échange, alimentées par l'Observatoire photographique du paysage du Parc, ont permis au public d'affiner sa perception paysagère.

C'est, ainsi, à la lumière d'une connaissance et d'une culture partagées du paysage que le territoire de la Narbonnaise déploie ses actions de préservation et de réhabilitation en la matière. La résorption de 8 dépôts sauvages, l'harmonisation de la signalisation d'information locale et l'enlèvement de la publicité illégale, la requalification de sites (délaissés, p. ex.), mais encore l'initiation du public à la construction en pierre sèche, ont contribué à la qualité et à la valorisation des paysages. Les guides techniques et les cahiers de l'urbanisme du Parc apportent des conseils pour la restauration du bâti traditionnel et des suggestions pour l'intégration paysagère de nouvelles formes urbaines.

Plus largement, l'enjeu paysager est désormais intégré dans tous les documents de planification des collectivités, dans les projets d'aménagement publics et privés (dont la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan) et, bien entendu, dans la Charte qualité des énergies renouvelables (photovoltaïque au sol, éolien...). De plus, le classement par l'État des Paysages du canal du Midi a porté à 16% la proportion de sites classés sur le Parc naturel régional.

Une initiative emblématique réside dans le Contrat de route RD6009, qui rassemble collectivités et socioprofessionnels sous l'animation du Parc. Fondé sur une Charte paysagère, ce contrat, après cinq ans de mise en œuvre, a clairement amélioré les paysages du Piémont des Corbières, vitrine du territoire et cadre de vie des habitants.

Cet exemple ne doit toutefois pas masquer **une difficulté à maintenir des dynamiques collectives au service des paysages, ni le besoin de disposer d'outils et de moyens adéquats.**

AXE 2**Aménager, construire et produire de manière responsable****OBJECTIF 2.1****Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages**

Le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée dispose maintenant, pour son aménagement durable et vertueux, de documents de planification qui font référence. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2024, qui couvre le Parc et Le Grand Narbonne, définit une stratégie forte de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. Assorti d'une Charte qualité encadrant l'éolien et le photovoltaïque au sol, il intègre aussi des éléments du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Basse vallée de l'Aude, lui-même articulé avec le Plan de gestion de la ressource en eau. Le Schéma de cohérence territoriale de la Narbonnaise (SCoT) est en symbiose avec le PCAET et **une coordination est souhaitable avec les SCoT des Communautés de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée, en préparation.**

Le Syndicat mixte du Parc a œuvré à la cohérence des documents entre eux, par exemple en suivant l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) et en accompagnant la transposition, dans ces PLU, des dispositions de la Charte en matière de qualité paysagère, de gestion économe des ressources, de préservation de la biodiversité, de climat et d'énergie, d'énergies renouvelables...

Le programme S.A.Li.N., fruit d'un partenariat entre institutions, établissements publics et organismes scientifiques, a constitué une opération exemplaire pour anticiper un aménagement raisonné de l'espace et la protection des nappes d'eau potable. Plusieurs outils ont été déployés pour favoriser l'information des habitants et la rénovation énergétique performante du bâti. Parmi eux : l'Espace info énergie animé par le Parc (10 000 conseils personnalisés aux habitants) auquel a succédé la Maison de l'Habitat animée par Le Grand Narbonne, la mise en ligne d'un cadastre solaire. Le développement de l'éolien terrestre

a été maîtrisé dans les zones propices identifiées au sein de la Charte. Le développement du solaire au sol induit toujours une forte pression avec aussi, récemment, des projets d'agrivoltaïsme. Si des opérations louables ont été menées (p. ex. la construction de chaufferies bois), les dynamiques vertueuses doivent être accentuées, d'autant que les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté sur le territoire - dans un contexte de hausse (+8,5%) de la démographie - et que le déficit hydrologique reste prégnant.

OBJECTIF 2.2

Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire



La valorisation des produits de l'agriculture et de la pêche lagunaire passe par une politique active de labellisation (marques de confiance Valeurs Parc et Pays cathare, Vignobles et découvertes) et de réception du public sur place : circuits de ferme en ferme, formations à l'accueil en caveau viticole. Ces démarches reflètent une mise en adéquation progressive avec les attentes sociétales (le bien manger, les circuits courts) qui se traduit par un accroissement du bio (26% de la SAU), l'installation de kiosques de pêche, le soutien aux projets de maraîchage, la promotion des points de vente directe...

Ces tendances contribuent à relever le **défi majeur de l'agriculture et de la pêche : celui de leur adaptation au changement climatique**. Ce défi donne lieu à des expérimentations portées ou accompagnées notamment par la Chambre d'Agriculture, Le Grand Narbonne et Le Parc, en lien parfois avec le monde de la recherche. Parmi celles-ci : le développement de cultures alternatives et diversifiées (aromatiques et médicinales, quinoa, aloe vera...), l'agroforesterie. Le redéploiement du pastoralisme, quoique freiné par un manque de foncier aux intersaisons, est une initiative phare de cette quête d'adaptation, en ce qu'elle conjugue le maintien des milieux ouverts, la diminution du risque incendie et la réémergence d'une activité agroécologique.

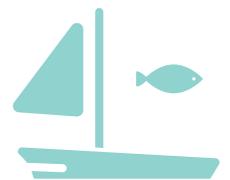
La résilience de l'agriculture et de la pêche s'appuie simultanément sur l'adoption de pratiques plus vertueuses : la diminution de l'usage des pesticides, la valorisation des déchets coquilliers (à Leucate), l'installation de panneaux solaires en toiture des hangars. Une opération remarquable réside dans le contrat de canal de la Robine et du Gailhousty, qui a permis, dans sa première phase, de réduire de moitié les prélèvements d'eau brute agricole. **Toutefois, la persistance de cultures très consommatrices en eau (riz...) n'est pas questionnée à ce jour.** Si la viticulture a enrayé sa crise de la décennie précédente, elle n'en est pas moins confrontée à de nouvelles difficultés. La pêche se heurte à des difficultés (variation des stocks, crise de l'anguille, crabe bleu...) que des actions inventives, par exemple pour la conchyliculture, essaient de résorber. **C'est dans ce contexte que les filières emblématiques de la Narbonnaise en Méditerranée se préparent à de nécessaires mutations.**

OBJECTIF 2.3

Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines



La Narbonnaise en Méditerranée se réinvente comme une destination de tourisme nature, alternative à sa tradition balnéaire et vecteur possible d'une extension de la fréquentation sur les ailes de saison. La mise en place, sous l'égide du Parc, d'une Stratégie touristique innovante et intégrée, elle-même en symbiose avec la Stratégie régionale du tourisme et des loisirs promouvant la destination des Parcs naturels d'Occitanie, favorise la cohérence de la démarche. Une harmonisation confortée par la fusion en 2021 des offices de tourisme de la Narbonnaise, sous le nom de « Côte du Midi ». Plusieurs actions emblématiques ont posé les jalons de cette « destination nature » qui invite à explorer davantage l'arrière-pays et à découvrir le littoral autrement. Parmi elles, l'ouverture en 2014 de l'itinéraire de grande randonnée de pays « Corbières-Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane », qui porte à plus de 500 km le linéaire de sentiers balisés au sein du Parc. La structuration d'une filière de birdwatching favorise l'émergence d'un tourisme ornithologique en valorisant la richesse de l'avifaune en Narbonnaise (40% des oiseaux d'Europe de l'Ouest présents au gré des saisons). Le refuge littoral de Sainte-Lucie, converti en structure d'hébergement en 2022, constitue une vitrine patrimoniale d'exception pour le tourisme de nature et un site-phare pour la sensibilisation environnementale. Le déploiement du tourisme durable en Narbonnaise s'est manifesté aussi par la création de produits touristiques de nature, dans les domaines du sport outdoor, de l'environnement, ou de la vigne dans le cadre notamment du label « Vignobles & Découvertes ». À l'attention des hébergements touristiques, la marque « Valeurs Parc » a orienté son cahier des charges vers le respect de critères écoresponsables et vertueux. Ajoutons qu'à ce jour, 34 sites naturels sont ouverts au public dans une optique de tourisme durable. Bien entendu, la mise en œuvre de cette stratégie reste naissante et **un enjeu sera, par-delà la réelle mobilisation d'acteurs institutionnels et privés, de fédérer l'ensemble des socioprofessionnels**. Il convient également de **remédier à des carences telles que le faible entretien des sentiers de randonnée au nord du territoire.**



OBJECTIF 2.4

Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable



Qu'il s'agisse de la réduction des consommations d'eau et d'énergie, de la gestion vertueuse des déchets ou de la recherche d'un "éclairer mieux", un même constat se dessine. La quête d'éco-exemplarité existe bel et bien, mais elle peine encore à se propager à l'ensemble de la Narbonnaise et de ses acteurs. La dynamique n'en est pas moins enclenchée, comme en témoignent les partenariats en cours, les initiatives précurseuses et l'incitation aux filières écoresponsables.

L'entrée du territoire dans une démarche éco-exemplaire se caractérise par un volontariat actif. 150 foyers en lice dans le « Défi familles économes », 12 communes engagées dans un challenge de réduction de leurs dépenses de fluides, 6 communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public, 7 communes mobilisées pour la résorption des dépôts sauvages, 3 établissements au cœur de l'opération « Hôtels et campings économes », 12 entreprises signataires de la Charte du Plan Climat, la demande d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre par Le Grand Narbonne et sa ville-centre avant même l'obligation réglementaire...

À l'initiative du Parc et du Grand Narbonne, la performance environnementale est envisagée sous maintes facettes : le compostage et la valorisation des déchets, la réduction de l'empreinte carbone des déplacements (plan vélo...), la solution du solaire photovoltaïque sur le bâti communal... Le Parc et le SYADEN apportent des préconisations aux communes pour la réduction de leurs consommations d'énergie (Conseil en énergie partagée, diagnostic d'éclairage public...). Des formations Écoartisans sont dispensées. Une vive attention est accordée, spécialement par Le Grand Narbonne, aux filières de la croissance verte (gaz renouvelable) et de l'économie circulaire.

De cette dynamique à conforter, se détache une opération inédite : Irrialt'Eau. Ce programme collectif porte sur la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration afin d'irriguer le vignoble. Les essais probants ont abouti à la mise en place d'un démonstrateur à taille réelle d'exploitation, sur 80 ha de vignes à Gruissan, depuis la station d'épuration de Narbonne-plage. L'opération doit être dupliquée et approfondie sur les sites de Sigean et de Leucate-La Franqui.



AXE 3

Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants

OBJECTIF 3.1

Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire



En 2023, le Syndicat mixte du Parc s'est vu confier le portage du Groupe d'action locale (GAL) Via Domitia, qui accompagne sur quatre ans les porteurs de projet du Grand Narbonne et de l'intercommunalité La Domitienne (34) pour l'obtention de fonds européens. Cette nouvelle attribution vient conforter la vocation d'animation territoriale du Parc qui, depuis 2018, est le relais actif des politiques régionales à travers le Contrat cadre Occitanie, autre source de financement pour les projets locaux.

L'animation du GAL s'ajoute à une dynamique de partenariat et de coopération. Coopération interne au territoire, par le biais de conventionnements avec un large éventail d'institutions, organismes et associations. Coopération extra-territoriale avec le Parlement de la Mer, l'Inter-Parcs Occitanie, le réseau des Territoires à énergie positive ou encore le Parc naturel régional de Camargue, le Bénin pendant plusieurs années. Un bémol : **expérience insuffisamment aboutie d'un conseil de développement entre le Syndicat mixte et Le Grand Narbonne, qui est à repenser.**

Dans son périmètre, le Syndicat mixte du Parc a décloisonné la gouvernance des projets en favorisant une approche transversale qui aborde ceux-ci sous tous leurs aspects, toutes leurs incidences et interactions, et fédère l'ensemble des compétences. Cette méthode vitalise la co-construction des projets et la connaissance partagée des enjeux. La dynamique collaborative se propage aussi à la population de la Narbonnaise en Méditerranée, conviée à l'occasion de chantiers bénévoles en pierres sèches (construction d'une capitelle p.ex.), d'opérations de nettoyages de sites naturels, d'observatoires participatifs tel celui des Oiseaux de jardin et celui des Saisons, ou encore d'une enquête immersive sur



la pollution lumineuse de nuit. Les événements de sensibilisation à l'environnement, les « Rendez-vous du Parc » dans les villages, contribuent à l'implication des habitants dans l'animation et les défis du territoire. Avec son volet pédagogique et son ancrage au sein d'un paysage emblématique, la future Maison du Parc et de la Narbonnaise, au domaine du Grand Castérou, pourra conforter la compréhension, par la population et les visiteurs, du territoire et des enjeux à relever ensemble.

OBJECTIF 3.2

Prolonger l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire



Avec son réseau d'éducateurs professionnels à l'environnement, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée dispose d'une force de frappe précieuse pour déployer des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Il touche un public d'autant plus vaste qu'il intervient de plus en plus sur des événements de grande audience (Trail de Fontfroide, Mondial du Vent à Leucate...), eux-mêmes accompagnés par le Parc dans une démarche écoresponsable. En l'espace de douze ans, plus de 38 000 personnes ont été sensibilisées aux enjeux de la biodiversité et de la gestion des ressources ou à l'adoption d'éco-gestes, un chiffre appréciable qu'il s'agira d'augmenter en allant à la rencontre de publics peu familiers de ces thématiques. Démarche « Éco-habitons le Parc » pour l'initiation de tous aux éco-gestes domestiques, programme « Découvrons ENSEMBLE les espaces naturels de l'Aude », soirées « Paysages en chantier », Défi familles économes, « Rendez-vous du Parc », sorties nature : une vaste palette d'animations mobilise un public familial composé à 80% de résidents. Pour conforter cette dynamique, il est souhaitable de proposer des outils de sensibilisation innovants, dans la continuité de la maquette des étangs du Narbonnais consacrée aux zones humides et à l'élévation du niveau de la mer.

La convention entre le Parc et l'Éducation nationale a permis d'ancrer l'éducation au territoire et à l'environnement en milieu scolaire, essentiellement auprès des enfants de maternelle et d'élémentaire. Le tissage d'autres collaborations, avec l'enseignement agricole, le Département et la Région, ont accentué cette dynamique pédagogique qui doit néanmoins s'étendre davantage au second degré, à l'enseignement supérieur, ainsi qu'au périscolaire et aux accueils de loisirs.

« Les P'tits Labos de la baleine » ont constitué un événement éducatif original de ces dernières années. Le cinéaste Sylvère Petit et Les Arts buissonniers ont partagé la préparation du long-métrage *La Baleine* avec les enfants d'écoles primaires. L'initiative, fructueuse, a donné lieu à la réalisation, par les écoliers, d'un spectacle en ombres chinoises, d'affiches de cinéma, d'un album jeunesse, ainsi que d'un projet naturaliste et créatif salué en 2018 par le prix de l'Audace artistique et culturelle.

OBJECTIF 3.3

Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels



La médiation culturelle s'est imposée comme une marque de fabrique du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée. Pour favoriser la compréhension et la connaissance du territoire par tous, le Parc déploie nombre d'initiatives (éditions, soirées, spectacles vivants, supports d'interprétation...) et sait proposer des expériences localement innovantes, qui bravent le clivage traditionnel entre élitisme et populaire et parviennent à toucher un large éventail de public. Au regard de ses ambitions, il est souhaitable que le Parc soit davantage accompagné à travers des conventions, sans que la singularité de sa démarche en pâtisse.

Le Parc oriente son action aussi bien sur le patrimoine remarquable que sur les patrimoines vernaculaire et immatériel. L'Observatoire photographique du paysage et Les Archives du Sensible (recueil de paroles d'habitants détenteurs de savoirs et traditions) constituent un fonds de connaissances qui peuvent être restituées et partagées lors de soirées « Paysages en chantier », « Rendez-vous du Parc » et autres animations grand public. Un patrimoine culturel serait à valoriser dans le cadre d'une dynamique régionale : la langue occitane.

Les connaissances liées aux patrimoines de la Narbonnaise en Méditerranée sont valorisées sous la forme de publications (13 Carnets du Parc depuis 2010), de documentaires (8 films), de conférences, de sentiers et outils d'interprétation, ainsi que dans ces écrans pédagogiques que sont la Maison de la Clape et la Maison du Parc en cours de construction.

La vitalité de l'animation patrimoniale et culturelle se traduit aussi par des résidences d'artistes et de compagnies dans tous les villages du Parc. Vecteur de démocratisation des arts visuels et du spectacle vivant, la démarche conforte la cohésion du territoire et le sentiment d'appartenance à celui-ci. Plus encore, elle favorise le partage d'un regard créatif et décalé sur le territoire, invitant à aborder autrement ses ressources patrimoniales. Il est par ailleurs souhaitable de valoriser davantage les pratiques amateurs localement à l'œuvre, pour susciter la mise en place de circuits alternatifs et développer une approche collaborative autour des patrimoines de la Narbonnaise en Méditerranée.

DÉCLINAISON LITTORAL



La Charte 2010-2025 se singularise par sa Déclinaison Littoral, ensemble d'orientations en faveur des massifs, îles et lidos, stations balnéaires et villages de la côte méditerranéenne. Elle recouvre six communes : Fleury d'Aude, Narbonne, Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme et Leucate.

Le caractère global des bouleversements écologiques en cours incite toutefois à ne pas isoler les enjeux littoraux, aussi le principe d'une déclinaison ne sera-t-il pas reconduit dans la prochaine Charte.

L'une de ces mutations écologiques réside dans l'élévation du niveau de la mer et dans l'augmentation du risque de submersion marine. Les acteurs de la Narbonnaise anticipent ces phénomènes à travers « La Mer monte », vaste programme de recherche mais aussi de médiation culturelle. Sous l'égide du Parc, « La Mer monte » a donné lieu aussi bien à des ateliers scientifiques qu'à des résidences d'artistes, dans une approche collaborative soucieuse de sensibilisation.

Pour la préservation de la biodiversité littorale, l'afflux du public est maintenant régulé sur des sites d'exception comme la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, la chapelle des Auzils (Gruissan) ou le plateau de Leucate. L'enjeu le plus prégnant reste la gestion de la circulation des VTM, véhicules terrestres à moteur, dans les espaces naturels.

Une culture de la concertation émerge entre les instances publiques (Parc, État, communes...) et les acteurs des sports de glisse aquatique, qu'il faudra consolider.

Le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée revalorise non seulement ses paysages naturels littoraux, mais encore son patrimoine balnéaire. Le front de mer de La Franqui a été aménagé, tandis que ceux de Saint-Pierre-la-Mer et Port-la-Nouvelle ont fait l'objet d'une requalification. Deux communes ont délimité un dispositif de Site patrimonial remarquable (SPR) au titre notamment de leur qualité architecturale : Leucate et (en préparation) Gruissan avec ses chalets emblématiques.



La lagune de l'Ayrolle vue depuis l'île Saint-Martin

A

Annexes



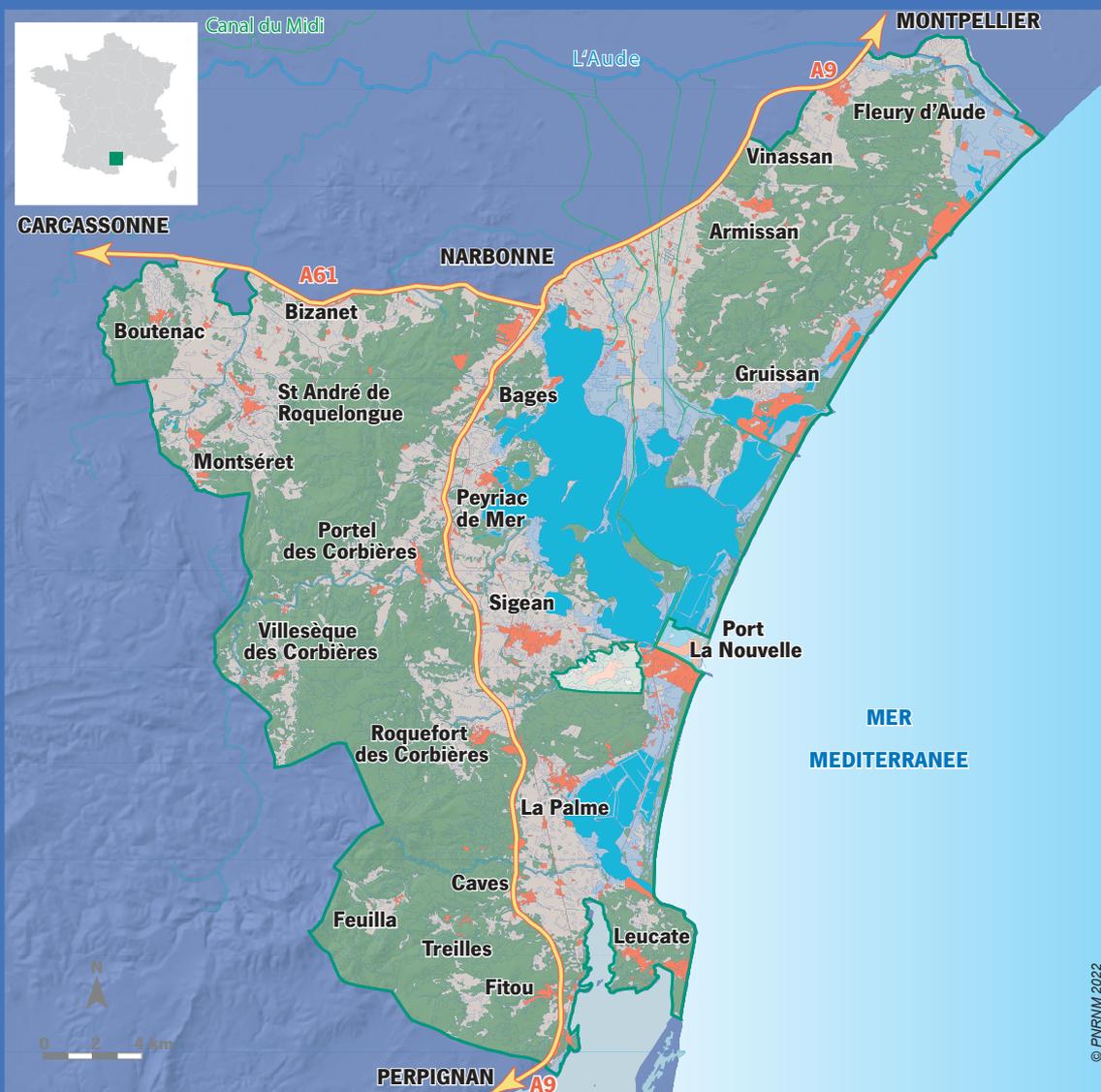
1 • COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE

Sciences de la vie et de la terre	Membres	Qualité
Amphibiens et reptiles, oiseaux	Georges Oliosoz	Ornithologue
Poissons d'eau douce, saumâtre, marins	Jean-Pierre Quignard	Professeur ichtyologie
Entomofaune	Stéphane Jaulin	Entomologiste à l'OPIE
Biodiversité, changements globaux et développement durable	Bernard Delay	Directeur de recherche émérite au CNRS, membre du CSRPN et du CNPN
Flore et habitats naturels	James Molina	Conservatoire botanique national de Porquerolles, membre du CSRPN
Écologie générale	John Thompson	Directeur de recherche au CEFÉ-CNRS
Écologie des zones humides lagunaires et littorales	Patrick Grillas	Directeur des programmes scientifiques à la Tour du Valat
Gestion des lagunes	Rutger De Wit	Chercheur sur les écosystèmes marins côtiers au CNRS
Milieu maritime	Elsa Amilhat	Ingénieure de recherche au CEFREM
Pêche et gestion de la pêche	Henri Farrugio	Chargé de recherche Ifremer
Vigne et techniques viti-vini	Denis Caboulet	Chercheur à l'IFV
Géomorphologie - géographie	Tony Rey	Maître de conférences à l'université Montpellier 3 et l'IRD
Géomorphologie - géographie	Raphaël Certain	Maître de conférences au CEFREM, université de Perpignan
Patrimoine et sciences humaines	Membres	Qualité
Époque moderne et contemporaine	Rémy Pech	Historien Président de l'Université de Toulouse Le Mirail
Archéologie	Corinne Sanchez	Directrice de recherche au CNRS
Tourisme	Jean-Christophe Gay	Professeur des universités
Paysage et urbanisme	Catherine Soula	Paysagiste, urbaniste, écologue
Paysage et systèmes territoriaux	Pierre Dérioz	Maître de conférences et enseignant-chercheur en géographie - Université d'Avignon
Économie	Robert Lifran	Directeur de recherche à l'INRA
Histoire économique et sociale	Jean-Louis Escudier	Faculté d'économie de Montpellier
Aménagement du littoral	Valérie Lavaud-Letilleul	Géographe, Professeur à l'université Montpellier 3
Éducation à l'environnement	Jean-Paul Salasse	Naturaliste et Educateur, Président du GRAINE LR, membre du CSRPN
Ethnobiologie	Sophie Caillon	Chargée de recherche au CEFÉ/CNRS
Changement climatique	Guillaume Simonet	Consultant et chercheur indépendant en adaptation aux changements climatiques - animateur du RECO

2 - PRINCIPAUX AVIS RENDUS PAR LE PARC DE DÉC. 2010 À DÉC. 2023

Date avis	Demandeur / Destinataire	Objet
juil.-11	Préfet de Région	LGV Montpellier - Perpignan
juil.-11	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit Brugassa à Roquefort des Corbières (DHAMMA ENERGY)
nov.-11	Débat public Aqua Domitia	Cahier d'acteur projet Aqua Domitia
janv.-12	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit Les Aspres à Sigean (QUADRAN)
janv.-13	CNDP port de Port La Nouvelle	Cahier d'acteurs sur le projet Port La Nouvelle 2015
mai.-13	DDTM Aude	Confortement des digues et des déversoirs au seuil de Moussoulens
juil.-13	Préfet de Département	Demande en autorisation de l'ICPE SCA Distillerie Sud Languedoc à Sigean
juil.-13	DDTM Aude	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des canaux par VNF
juil.-13	Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de La Berre et du Rieu	Projet de confortement de la digue de l'Espinat pour la protection contre les crues de Sigean
oct.-13	DDTM Aude	Extension et requalification paysagère de l'usine d'AEP du Pech de la Bade à Fleury d'Aude
oct.-13	Commune d'Armissan	Modification simplifiée du PLU d'Armissan
nov.-13	Société CAMIDI	Implantation d'une torçère sur le site du Recobre de Sigean
nov.-13	DDTM Aude	Aménagement d'un réseau d'évacuation d'eau pluviale dans le cadre d'un projet de ZAC à Fleury d'Aude
févr.-14	DDTM Aude	Usine de production d'eau potable de Puech de La La Bade
mars-14	DREAL	Avis intermédiaire sur le SRCE version 2
avr.-14	DDTM Aude	Amélioration du nœud autoroutier A9/A91
sept.-14	DREAL	PAPI Aude Berre 2010 - 2020
avr.-15	DREAL	Avis final sur le SRCE
mai.-15	DDTM Aude	Projet de repowering éolien sur le lieu dit Pla dal Pal à Portel des Corbières (QUADRAN)
mai.-15	Préfecture de Région DREAL Rhône Alpes	Plan de gestion des risques d'inondation 2016 - 2021 (PGRi) du bassin Rhône Méditerranée
mai.-15	Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	Transcription réglementaire du volet littoral du SCOT
juin.-15	DDTM Aude	Création d'un pôle de santé à Montredon - dossier loi sur l'eau
juin.-15	Comité de Bassin Rhône Méditerranée	Projet de SDAGE 2016-2021 : rapport d'évaluation environnementale ; avis de l'autorité environnementale et au projet de PDM 2016-2021
sept.-15	DREAL	Nouvelle station d'épuration du secteur de La Franqui sur la commune de Leucate
sept.-15	SAGE BVA	Projet de SAGE de la basse vallée de l'Aude
janv.-16	DDTM Aude	Dossier de demande d'autorisation unique loi sur l'eau concernant l'aménagement de la rocade Est de Narbonne
févr.-16	RTE	Travaux de sécurisation mécanique de la ligne électrique aérienne 63 000 volts Livière Mas Nou - Villeseque
mai.-16	Entreprise Lavoye	Remblaiement d'une ancienne carrière
août-16	DDTM Aude	Elargissement de l'autoroute A61 (entre Lézignan et Narbonne)
sept.-16	Préfecture de l'Aude	Dossier d'autorisation d'exploitation du centre de tri des déchets du pôle environnement de Lambert
avr.-17	DDTM Aude	Projet éolien sur le lieu dit La Garrigue à Fitou (SOLVEO - Fitou 3)
juil.-17	Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée	Avis relatif à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)
sept.-17	DREAL Occitanie	Création d'un giratoire à Sigean (sortie A9)
nov.-17	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Cahier d'acteur InterParcs sur la démarche régionale H2030 de prospective sur l'eau en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

janv.-18	Commissaire enquêteur	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Narbonne et du SCOT de la Narbonnaise pour un complexe oenotouristique au Château du Capitoul
janv.-18	DDTM Aude	AOT pour l'occupation d'un bâtiment par la LPO Aude
janv.-18	DREAL	Mesure compensatoire au remblaiement d'une zone humide
févr.-18	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle
févr.-18	DDTM Aude	AOT pour du mobilier à La Nautique
févr.-19	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit Fenouil, Ginestas, Fontvieille, Courtalou à Portel des Corbières (REDEN SOLAR)
févr.-19	DREAL Occitanie	Projet de repowering éolien à Sigean (ENGIE GREEN)
févr.-19	Mairie de Portel des Corbières	PLU arrêté
juil.-19	DDTM Aude	AOT pour la mise en place d'hydrophones
sept.-19	Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	SCOT de la Narbonnaise arrêté
mars-20	DREAL Occitanie	Projet de repowering éolien à Sigean (ENGIE GREEN)
mars-20	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
oct.-20	Mairie de Leucate	Diagnostic pour le PLU
oct.-20	DDTM Aude	AOT mise en place d'un corps mort dans l'étang de Bages-Sigean par l'IFREMER
déc.-20	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit Les Murtres à Roquefort des Corbières (DHAMMA ENERGY)
janv.-21	DDTM Aude	Schéma départemental de gestion cynégétique de l'Aude pour la saison 2020-2026
Janv 2021 et mars 2021	Société ORANGE	Travaux de génie civil dans le cadre du déploiement de la fibre optique (dans plusieurs communes: Armissan, Narbonne)
mai.-21	RTE - concertation S3REN Occitanie	Cahier d'acteur S3REN
juin.-21	Préfet coordonnateur de Bassin	Projet de SDAGE 2022/27 et projet PGRI 2022-27
sept.-21	SNCF Réseau	Dossier d'enquête publique du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).
oct.-21	Mairie de La Palme	Diagnostic pour le PLU
janv.-22	SNCF Réseau	Avis du Conseil scientifique et de prospective du Parc sur le projet de LNMP
févr.-22	commune de Feuilla	Diagnostic pour la carte communale
mars-22	MiAE	Consultation MiAE concernant un projet d'agrivoltaïsme sur le lieu dit Marmorières à Vilassan (VOLTALIA)
juin.-22	DDTM Aude	Concession de plage à Leucate
juin.-22	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit La Rivière à Saint André de Roquelongue (LUXEL)
oct.-22	DDTM Aude	Projet de centrale solaire au sol sur le lieu dit Le Fenouil et l'Améric à Portel des Corbières (REDEN SOLAR)
janv.-23	MiAE	Consultation MiAE concernant un projet d'agrivoltaïsme sur le lieu dit "Le Grand Cerbe" à Roquefort des Corbières (TOTAL ENERGIES)
févr.-23	Mairie de Port La Nouvelle	Consultation concernant une demande de permis de construire un projet d'agrivoltaïsme sur le lieu dit "Le Grand Cerbe" à Roquefort des Corbières (TOTAL ENERGIES)
févr.-23	Préfecture de l'Aude	DUP réalisation de la ZAC de l'écoquartier de "La Sagne" et mise en compatibilité du PLU
févr.-23	DDTM Aude	Demande d'autorisation environnementale pour le projet d'aménagement du centre de soin dermatologique pour le traitement du psoriasis sur la commune de La Palme
avr.-23	Commune de Montséret	Diagnostic du PLU
mai.-23	Commune de Fitou	PLU arrêté
août-23	DDTM Aude	Demande d'autorisation environnementale pour le projet de sécurisation (hydraulique) de la traversée de Coursan



1 rue Jean Cocteau

11130 Sigean

T. 04 68 42 23 70

www.parc-naturel-narbonnaise.fr



Conception et réalisation L'Équipe du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, accompagnée de Pierre-Emmanuel Parais, prestataire et conseil en écriture **Conception graphique** UnderKult® **Photo de couverture** Evening with salt - Salins de Gruissan, © Benjamin Mourot **Crédits photographiques** Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, sauf mention contraire. Document réalisé en 2022-2023 dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, avec le concours de ses partenaires.

